LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

JUIN 1730.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXX.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuëra de paroître regulierement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux ſont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pouront intereſſer & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adreſſer les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'eſt toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis ſon origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte juſqu'à la Paix de Riſvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois ſeparez, peuvent s'adreſſer à lui comme à la ſource ; il leur en fera prix raiſonnable.

L'on trouve auſſi chez ledit Chevalier un grand aſſortiment de Livres, tant de ſes impreſſions, que de tous Pais : de même que les Memoires de Trevoux, & differens Journaux Lit. Hiſt. & Polit., comme Repub. des Lettres, Hiſtoire des ouvrages des Sçavans, Hiſtoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe ſavante, Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres, 11. vol., Bibliotheque Italique 4. vol. : il continuëra de paroître un Tome chaque quart d'an de ces deux derniers.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

Juin 1730.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuſes depuis le mois dernier.

I. LA Conſtitution *Unigenitus*, qui depuis ſon entrée en *France*, n'a pas ceſſé de rencontrer des difficultés & des obſtacles qui en ont juſqu'ici fait retarder l'entiere acceptation, ſemble n'avoir jamais mieux été appuyée de l'Autorité Royale que par la Declaration du Roy donnée à *Verſailles* le 24. Mars, & regiſtrée au Parlement de *Paris* le 3. Avril dernier, par les ordres exprés de S. M. y ſéant en ſon Lit de Juſtice : Cette Declaration qui mérite d'être raportée en ſon entier dans nos mémoires, par la part qu'y prennent tant de perſonnes, & dont la longueur auroit trop enflé l'Article de *France* de ce Journal, qui abonde ordinairement en diverſes autres matieres, nous a déterminé à lui donner place dans celui de la Litterature.

Declaration du Roy de France regiſtrée au Parlement de Paris, qui ordonne à tous les Eccleſiaſtiques de ſon Royaume, l'acceptation de la Bulle *Unigenitus.*

LOUIS, *&c.* Salut. *Aprés la diviſion & les troubles que le refus de ſe ſoumettre à la Bulle* Unigenitus, *avoit fait naître dans l'Egliſe de France, Nous eumes lieu d'eſperer en l'année* 1720. *d'y voir la paix heureuſement rétablie : Des explications dreſſées dans un eſprit de concorde & de charité, aprouvées par tous les Cardinaux, tous les Archevêques, & preſque tous les Evêques de nôtre Royaume, qui avoient accepté cette Conſtitution, adoptée même par la plûpart des Prélats qui avoient héſité d'abord à la recevoir, ne laiſſoient aucun prétexte à ceux, qui affectans de la décrier par des interprétations contraires à ſon veritable ſens, vouloient les faire ſervir d'excuſe à leur réſiſtance: Ce fut dans des circonſtances ſi favorables que nous jugeâmes à propos de donner nôtre Declaration du 4. Août* 1720. *par laquelle, en ordonnant d'un côté que la Bulle* Unigenitus *ſeroit obſervée ſelon ſa forme & teneur dans tous nos Etats, & en défendant tout ce qui pourroit y être contraire, Nous prîmes de l'autre les précautions les plus convenables pour aſſurer le repos & la tranquillité de ceux d'entre nos Sujets qui feroient ceder leur prévention à l'Autorité du Chef & du Corps des premiers Paſteurs; Nous avons eu à la verité la ſatisfaction de voir des Corps entiers & un grand nombre de Sujets des differens Ordres de l'Egliſe de France, entrer dans ces ſentimens, & l'édifier par la ſincerité de leur retour; mais nous ſçavons que tous ceux qui les avoient imités dans leur réſiſtance, n'ont pas encore ſuivi l'exemple de leur ſoumiſſion;*

ſoumiſſion ; & Nous voyons avec déplaiſir, qu'il y en a même pluſieurs, qui, au lieu de profiter de nôtre indulgence, n'ont cherché qu'à allumer le feu que Nous avions voulu éteindre par nôtre Declaration : Non ſeulement ils ont interjetté de nouveaux appels, & ils n'ont pas ceſſé d'attaquer la Conſtitution avec la même licence, par des Libelles auſſi injurieux au Pape, aux Evêques & à toute l'Egliſe, que contraires au reſpect qui eſt dû à nôtre Autorité ; mais ils ont entrepris de revoquer en doute le pouvoir qui appartient aux Evêques, d'inſtruire les Fideles de la ſoumiſſion qu'ils doivent à la Bulle Unigenitus, *& d'examiner les ſentimens & les diſpoſitions des Eccleſiaſtiques, lorſqu'ils ſe preſentent à eux, ſoit pour recevoir les ſaints Ordres, ſoit pour obtenir des Viſa ou des Inſtitutions Canoniques. Ce n'eſt pas même ſeulement à la Conſtitution* Unigenitus, *que les ennemis de cette Bulle & de la paix, cherchent à donner atteinte ; ils ne ceſſent d'attaquer directement ou indirectement les Conſtitutions des Papes, qui ont condamné les cinq propoſitions tirées du Livre de* Janſenius, *ou qui ont preſcrit la ſignature du Formulaire : Ils renouvellent les ſubtilités frivoles, qui avoient été inventées pour éluder l'obſervation de ces Bulles : Ils s'autoriſent de la diſtinction du fait & du droit, & abuſant de ce qui ſe paſſa ſous le Pontificat de Clement IX., ils prennent toujours la défenſe du ſilence reſpectueux ſur le fait de* Janſenius, *quoique déclaré inſuffiſant par la Bulle* Vineam Domini Sabaoth, *donnée par Clement XI., & unanimement acceptée par tous les Prélats de nôtre Royaume. Nous ne devons donc pas diviſer deux objets, qui quoique differens, ne ſont cependant que trop unis dans l'eſprit de la plus grande partie de ceux qui ne cherchent qu'à perpétuer les troubles préſens de l'Egliſe : Et puiſque l'on Nous oblige à ex-*

pliquer encore nos intentions ſur l'execution de la Bulle Unigenitus, *Nous croyons devoir prendre en même-tems de nouvelles précautions contre ces eſprits indociles que quatre Bulles données ſucceſſivement par differens Papes contre le Janſeniſme, qui ont été reçuës par toute l'Egliſe, & dont l'execution a été tant de fois affermie par nôtre Autorité, n'ont pû encore réduire à une entiere obéïſſance : Nous continuerons cependant de veiller avec attention à la conſervation des maximes de nôtre Royaume, & des Libertés de l'Egliſe Gallicane, qui Nous ſeront toujours plus précieuſes qu'à ceux qui s'en font un vain titre, pour colorer leur réſiſtance, & Nous ſommes perſuadés que Nos Cours de Parlement, qui étant principalement chargées du ſoin de les maintenir, ſe ſont acquittées ſi dignement de ce devoir en differentes occaſions, & dés le tems même des Lettres Patentes du 14. Fevrier 1714. données ſur la Bulle* Unigenitus, *ſçauront toujours faire un juſte diſcernement, entre le zele éclairé qui les défend avec ſageſſe, & les intentions ſuſpectes de ceux qui n'y cherchent qu'un prétexte, pour troubler ou pour éloigner une paix auſſi déſirable pour l'interêt de l'Etat, que pour le bien de l'Egliſe. A ces Cauſes &c.*

ART. I. *Renouvellant en tant que beſoin ſeroit par ces preſentes ſignées de nôtre main, les Edits & Declarations du feu Roy nôtre trés-honoré Seigneur & Biſayeul, ſur la condamnation des cinq propoſitions de* Janſenius, *& ſur la ſignature du Formulaire, & en particulier l'Edit du mois d'Avril 1665. & les Lettres Patentes du dernier jour d'Août 1705. Ordonnons que les Bulles des Souverains Pontifes Innocent X. Alexandre VII. & Clement XI. ſur leſdites propoſitions, & ſur la ſignature du Formulaire, ſeront obſervées & executées ſelon leur forme & teneur : Voulons en conſequence, que perſonne ne*

puiſſe

puiſſe être promû aux Ordres ſacrés, ou pourvû de quelque Benefice que ce ſoit, ſéculier ou régulier, exemt ou non exemt de la Juriſdiction de l'Ordinaire, ni même en requerir aucun, en vertu des dégrés par lui obtenus, ſans avoir auparavant ſigné le Formulaire en perſonne, entre les mains de ſon Archevêque, ou de ſon Evêque, ou de leurs Grands Vicaires; de laquelle ſignature il ſera fait mention dans l'Acte de requiſition, & pareillement dans l'Acte de priſe de poſſeſſion de chaque Benefice; le tout à peine de nullité deſdits Actes, à l'égard de ceux qui ſe trouveroient les avoir faits, ſans avoir préalablement ſigné le Formulaire! Et au cas que quelqu'un d'entre les Archevêques ou Evêques, néglige d'en exiger la ſignature, voulons & entendons conformément à l'Edit du mois d'Avril 1665. qu'il y ſoit contraint par ſaiſis du revenu temporel de ſon Archevêché ou Evêché. Ordonnons en outre, ſuivant ledit Edit, que les Eccleſiaſtiques qui n'ayant pas encore ſigné le Formulaire, refuſeront de le faire, à l'occaſion du Viſa ou de l'Inſtitution aux Benefices dont ils demanderont à être pourvûs, ſoient declarés incapables de les poſſeder, & que tous ceux dont leſdits Eccleſiaſtiques pourroient avoir été précedenment pourvûs, demeurent vacans & impétrables de plein droit, ſans qu'il ſoit beſoin à cet effet d'aucune Sentence ni Declaration judiciaire, ainſi qu'il eſt porté par ledit Edit du mois d'Avril 1665.

II. *Voulons conformément au même Edit, que leſdites ſignatures du Formulaire ſoient pures & ſimples, ſans aucune diſtinction, interprétation ou reſtriction, qui déroge directement ou indirectement auſdites Conſtitutions des Papes Innocent X., Alexandre VII. & Clement XI. déclarant que ceux qui ſe ſerviroient dans leur ſignature deſdites diſtinction, interprétation, ou reſtriction, ou qui ſigneroient*

un

un Formulaire different de celui dont la ſignature a été donnée par ledit Edit du mois d'Avril 1665. , ſeront ſujets aux peines portées par ledit Edit.

III. *Confirmant en tant que beſoin ſeroit les Lettres Patentes du 14. Fevrier 1714. & nôtre Declaration du 4. Août 1720. regiſtrées dans toutes nos Cours de Parlement ; Ordonnons que la Conſtitution* Unigenitus *ſoit inviolablement obſervée ſelon ſa forme & teneur dans tous nos Etats , Pays , Terres , & Seigneuries de nôtre obéïſſance ; & qu'étant une Loi de l'Egliſe par l'acceptation qui en a été faite , elle ſoit auſſi regardée comme une Loi de nôtre Royaume. Voulons que tous nos Sujets , de quelque état & condition qu'ils ſoient , ayent pour ladite Bulle le reſpect & la ſoumiſſion qui ſont dûs au jugemeet de l'Egliſe univerſelle , en matiere de Doctrine.*

IV. *L'Article cinquiéme de nôtredite Declaration ſera pareillement executé ſelon ſa forme & teneur , ſans néanmoins que ſous prétexte du ſilence que Nous y avons impoſé , on puiſſe prétendre que nôtre intention ait jamais été d'empêcher les Archevêques ou Evêques , d'inſtruire les Eccleſiaſtiques & les peuples confiés à leurs ſoins , ſur l'obligation de ſe ſoumettre à la Conſtitution* Unigenitus.

V. *Défendons conformément à l'Article III. de nôtre Declaration du 4. Août 1720. , & par les motifs qui y ſont expliqués , d'exiger directement ou indirectement aucunes nouvelles formules de ſouſcription , à l'occaſion des Bulles des Papes qui ſont reçuës dans nôtre Royaume. Declarons néanmoins que par cette défenſe Nous n'avons pas entendu que les Archevêques & Evêques de nôtre Royaume , ne puiſſent refuſer d'admettre aux ſaints Ordres , ou aux Dignités & aux Benefices , de quelque nature qu'ils ſoient , les Eccleſiaſtiques ſéculiers ou réguliers, exemts ou non exemts , qui auroient renouvellé leurs*

appels

appels de la Bulle Unigenitus, *depuis nôtre Declaration du 4. Août 1720., ou declaré par écrit qu'ils perſiſtent dans ceux qu'ils avoient précedemment interjettés ; ou qui auroient composé, ou publié des Ecrits pour attaquer ladite Bulle, ou les explications deſdits Archevêques & Evêques, des années 1714. & 1720., ou qui auroient tenu des diſcours injurieux à l'Egliſe & à l'Epiſcopat, & qui en ſeroient convaincus, ſoit par des preuves légitimes, ou par l'aveu qu'ils en feroient auſdits Archevêques ou Evêques, lorſqu'ils ſeront interrogés ſur leſdits faits, en ſe preſentant à eux pour l'Ordination, ou pour le Viſa ou l'Inſtitution Canonique ; & qui perſevereroient dans le même eſprit de revolte ou de déſobéiſſance contre la Bulle* Unigenitus, *ou les autres Conſtitutions ci-deſſus mentionnées ; & refuſeroient de s'expliquer conformément aux Articles II. & III. de la preſente Declaration, ſur la ſoumiſſion dûë auſdites Conſtitutions.*

VI. *Les appellations comme d'abus, ſi aucunes ſont interjettées, de refus de Viſa, ou d'Inſtitution Canonique, faits par les Archevêques ou Evêques aux Eccléſiaſtiques, qui ſe trouveront être dans quelqu'un des Cas expliqués par les Articles I. II., III. & V. de nôtre Declaration, n'auront aucun effet ſuſpenſif, mais dévolutif ſeulement, & ſans que les cauſes du refus, marquées dans leſdits cas, puiſſent être regardées comme un moyen d'abus. Voulons que lorſqu'outre leſdites cauſes, le refus deſdits Archevêques ou Evêques en renfermera d'autres qui ſeront jugées abuſives, nos Cours ſoient tenuës de déclarer qu'il y a abus ſeulement en ce qui concerne leſdites autres cauſes ; ſauf à noſdites Cours d'ordonner en ce cas, s'il y échet,, que dans le tems qu'elles jugeront à propos de preſcrire à l'Apellant comme d'abus, il ſera tenu de ſe retirer, ſuivant l'Article VI.*

de

de l'Edit du mois d'Avril 1665., concernant la juriſdiction Eccleſiaſtique, pardevant le Supérieur Eccleſiaſtique de l'Evêque ou de l'Archevêque, qui lui aura refuſé le Viſa ou l'Inſtitution Canonique, pour le Benefice qui ſera le ſujet de la conteſtation, à l'effet d'obtenir l'un ou l'autre, ſi faire ſe doit, & aprés que ledit Viſa ou ladite Inſtitution Canonique auront été raportées, ou faute par ledit Apellant de les raporter, & dans le délai qui lui aura été accordé, il ſera ſtatué par noſdites Cours ſur la maintenuë proviſoire ou définitive au Benefice contentieux, ainſi qu'il appartiendra.

VII. *Ordonnons au ſurplus que nôtre Declaration du 10. Mai 1728. concernant les Imprimeurs, ſoit executée ſelon ſa forme & teneur, Ce faiſant, que tous ceux qui ſeront convaincus d'avoir compoſé, imprimé, debité, ou autrement diſtribué ſous quelque titre, ou nom que ce puiſſe être, des Ouvrages, Ecrits, Lettres, ou autres Libelles, qui attaqueroient directement ou indirectement les Conſtitutions des Papes ci-deſſus marquées, nommément la Bulle* Unigenitus, *l'Inſtruction Paſtorale de 1714., les Explications de 1720., ou qui tendroient à ſoutenir, renouveller, ou favoriſer en quelque maniere que ce ſoit, les propoſitions condamnées par ladite Conſtitution, ou qui ſeroient contraires à la Religion, au reſpect dû à N. S. P. le Pape, & aux Evêques, ou à nôtre Autorité, aux Droits de nôtre Couronne, ou aux Libertés de l'Egliſe Gallicane, ſoient condamnés aux peines portées par ladite Declaration du 10. Mai 1728. Voulons que les Corps ou Communautés, & pareillement les particuliers, qui auroient prêté leur maiſons en tout ou en partie, pour ſervir de dépôt à des ouvrages ou écrits de la nature ci-deſſus marqués, & pour les y mettre en ſûreté, ſoient condamnés pour la premiere fois à 3000. livres d'amende,*

d'amende, & les Corps ou Communautés declarés en outre déchûs de tous les Privileges à eux accordés par Nous, ou par le Rois nos Prédeceſſeurs. Ordonnons qu'en cas de récidive, les particuliers ſoient condamnés au banniſſement à tems, même à plus grande peine, s'il y échet. Enjoignons à nos Cours de Parlement & autres nos Juges, de tenir la main à ce que ces preſentes ſoient exactement & inviolablement obſervées, & de prêter aux Archevêques & Evêques, ou à leurs Officiaux, lorſqu'ils en ſeront requis, le ſecours & l'aſſiſtance neceſſaires, pour l'execution des Ordonnances & Jugemens qui ſeront par eux rendus contre les contrevenans, dans les cas qui regardent les Juges d'Egliſe : le tout conformément à l'Article XXX. de l'Edit du mois d'Avril 1665. concernant la Juriſdiction Eccleſiaſtique. Si donnons en Mandement &c. Donné à Verſailles *le 24. Mars 1730. & de nôtre Regne le quinziéme.* Signé LOUIS. Et plus bas PHELIPEAUX. *Et ſcellée du grand Sceau de cire jaune.*

Lûës, publiées & regiſtrées, &c. A Paris en Parlement, le Roy ſéant en ſon Lit de Juſtice, le 3. Avril 1730. *Signé*, MIREY.

II. André Chevalier, chez qui s'imprime ce Journal, a achevé, & débite actuellement l'Impreſſion du ſecond Suplément du grand Bullaire, c'eſt-à-dire, des Tomes 9. & 10. de cet ouvrage, en grand & en moyen papier : ces deux derniers volumes ſont compoſés des Bulles qui ont été omiſes depuis l'établiſſement de l'Egliſe, juſqu'à preſent, & des dernieres du défunt Pape Benoît XIII., & par conſequent trés-neceſſaires pour la perfection de ce grand ouvrage. Le prix en blanc de ce Suplément en grand papier, eſt de ſept écus & un quart de Navarre, ou, 33. livr. 14. ſols monnoye au cours

cours preſent de France; & pour le moyen papier, cinq écus & demi de Navarre, ou, 25. livres 11. ſols de France. Tout l'ouvrage en 10. vol. fol. grand papier en blanc eſt du prix de 36. écus & un quart de Navarre, ou 168. liv. 11. ſols de France; & le même en papier moyen auſſi en blanc, de 26. & demi deſdits écus, ou, 123. liv. 4. ſols de France.

Thibout, Imprimeur & Libraire à *Paris*, Place de Cambrai, a imprimé *Les Entretiens Phyſiques d'Ariſte & d'Eudoxe*, ou, *la Phyſique nouvelle en Dialogues*, qui renferme préciſément ce qui s'eſt découvert de plus curieux & de plus utile dans la nature, trois vol. in 12. fig., ouvrage trés-curieux & trés-recherché, par le P. Regnault Jeſuite.

Il paroit un grand volume in 4. d'un grand ouvrage, dont la ſuite, s'il y en a une, n'eſt pas encore venuë juſqu'à nous: c'eſt l'Office de l'Egliſe Grecque pour le Carême, corrigé ſur un excellent manuſcrit de la Bibliotheque Barberine, & traduit en Latin avec des Diſſertations, par le P. Dom Angelo Maria Quirini, de la Congregation du Mont-Caſſin, Abbé de Ste. Marie de Florence: ce premier Tome contient 287. pages avec une longue Preface, enſuite l'Office pur Grec en 136. pages, & en dernier lieu des Diſſertations & des obſervations, en 222. pages: ſur l'Imprimé à *Rome*, chez Chaubert, Quai des Auguſtins à *Paris*. L'Egliſe retirera de ce Livre, qui fait l'attention & l'éloge des Sçavans, les avantages d'avoir un Office Grec correct, & dans toute la pureté de la Foi Catholique; & de pouvoir convaincre les Grecs Schiſmatiques, & les confondre par les Offices mêmes de leur Egliſe.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier eſt l'*Alleluia*.

ENIGME.

ENIGME

Je ſuis une Cité de charmante ſtructure:
J'ai pourtant contre moi des ennemis ſi forts,
Qu'ils abattent mes murs & ruinent tous mes Forts,
Sans avoir de ma part ſouffert aucune injure.

L'on eſt tenté d'abord en voyant ma figure,
De faire contre moi d'agréables efforts,
Mon Gouverneur me vend, mes Habitans ſont morts,
Et comme leur Cité, je ſuis leur ſepulture.

Les plus fâcheux Hyvers, ſont pour moi des Etés,
Car je ſens des chaleurs de ces lieux écartés,
Que brule le Soleil ſous la Zone torride.

La Mer rouge ſouvent vient arroſer mes bords,
Mais j'ai des ennemis dont la fureur avide
Sçait prendre le dedans, & tarir le dehors.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. *Grenade.* La Cour partit le 13. Mars de *Marchena*, aprés avoir pris pendant huit jours le divertiſſement de la chaſſe aux environs de cette Ville, & arriva le 15. à *Antiquera*, où Elle fut retenuë pendant quatre jours, à cauſe d'un rhume dont le Roy, la Reine & preſque toute la Famille Royale avoient été incommodés: Leurs Majeſtés & les Infants reçurent dans cette Ville les complimens du

du Chapître de l'Egliſe Cathedrale, de la Nobleſſe & du Magiſtrat, ſur leur heureuſe arrivée, & les ſouhaits ſur la continuation de leur voyage: Le 20. en étant parties, Elles ſe rendirent à *Loxa*, où Elles ſejournerent juſqu'au 22. qu'Elles allerent coucher à *Santa-Fé*; & le 23. ſur les 5. heures de l'aprés-midi Elles arriverent à *Grenade* aux acclamations du Peuple, & au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts. Les ruës par où paſſerent L. M. étoient ornées des plus belles tapiſſeries, de Peintures, d'Emblêmes, & de toutes ſortes de Figures; & ayant pris leur logement au Château avec toute la Famille Royale, Elles y furent complimentées le lendemain par le Préſident, les Auditeurs, & les autres Officiers de la Chancellerie, qui s'étoient rendus à l'Audience du Roy pour ce ſujet: le Magiſtrat, le Chapître, & les Membres du Tribunal de l'Inquiſition en firent autant le 25. Le Nonce du Pape, & tous les Miniſtres de la Cour & étrangers ſont auſſi arrivés de *Seville* en cette Capitale. On parle diverſement du ſejour que fera la Cour en cette Ville; les uns prétendans qu'il ſera fort long, d'autres au contraire qu'Elle en partira dans peu pour *Barcelonne*, afin d'y être préſente à l'embarquement de l'Infant Dom Carlos, qui devoit s'y faire dans le courant du mois de Mai; quoiqu'il en ſoit, les ordres ont été donnés de réparer les chemins dans ce Royaume, de même que dans ceux de *Murcie*, de *Valence*, d'*Arragon*, & dans la Principauté de *Catalogne*.

II. Le Marquis Spinola a été nommé pour commander en Chef les Troupes du Roy deſtinées pour l'*Italie*, qui doivent être embarquées à *Barcelonne*, & qui ſont déja dans cette Principauté, où elles ont formé un Camp ſur le bord de la petite Riviere de *Beſos*; mais cet embarquement ne ſe fera qu'aprés

prés le retour de ce Seigneur, de la Cour de France où il eſt allé exécuter une Commiſſion de la part du Roy, qui porte, dit-on, en ſubſtance, que Sa Majeſté exhortoit cette Cour à remplir au plûtôt les engagemens dans leſquels Elle étoit entrée par le dernier Traité de *Seville*, & à prendre ſur-tout des meſures convenables pour tranſporter par la force en *Italie* l'Infant Dom Carlos avec 6000. hommes de Troupes Eſpagnoles, ſi on ne le pouvoit pas autrement; & l'on a donné les ordres que tout ſoit prêt au retour de ce General, afin d'entreprendre ſans délai cette expedition, qui doit être ſecondée de pluſieurs Vaiſſeaux de guerre & autres Bâtimens tant Anglois que François.

III. Leurs Maj. & toute la Famille Royale prennent ſouvent le divertiſſement de la chaſſe dans le voiſinage de *Grenade*, où il y a quantité de gibier. Le Jeudi Saint Elles firent la ceremonie, chacun en leur particulier, de laver les pieds à 12. pauvres, & de leur faire diſtribuer des aumônes copieuſes, aprés avoir aſſiſté les jours précedens à toutes les fonctions de la Semaine Sainte dans la Chapelle du Palais Royal de cette Ville. L'échange des Ratifications de l'Acceſſion de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies au dernier Traité de *Seville*, ſe fit ici le 2. Avril avec les formalités uſitées en pareille occaſion; elles furent enſuite envoyées par des Exprés aux Cours reſpectives de France, de la Grande-Bretagne, & de La Haye. La Cour ſe prépare à aller aprés les Fêtes de Pâques, prendre le divertiſſement de la chaſſe pendant quelques jours dans le Bois de *Soto-de-Roma*, diſtant de deux lieuës de *Grenade*, où l'on conſtruit pluſieurs Apartemens de planches pour le logement d'une partie de la ſuite de L. M. qui ne pourra pas

toute

toute contenir dans le Château ſitué au milieu de ce Bois que la Cour doit occuper. Quoique le Cardinal Borgia ſoit paſſablement bien rétabli d'une indiſpoſition qui lui étoit ſurvenuë, S. Em. n'ira pas à *Rome* aſſiſter au Conclave, non plus que le Cardinal Archevêque de Tolede qui eſt fort incommodé depuis ſa derniere attaque d'apoplexie.

III. On aprit ces jours paſſés la nouvelle du départ du Marquis Spinola de la Cour de France, qui vient faire au Roy le raport des réſolutions priſes ſur la commiſſion qu'il étoit allé exécuter auprés de S. M. Trés-Chrêtienne; & l'on s'impatiente fort aprés le retour de ce General, pour ſçavoir quel ſuccés auront eu ſes négociations. Le nouvel Ambaſſadeur de Veniſe qui étoit attendu à *Grenade*, y eſt enfin arrivé; & la Cour en partit au contraire le 12. à l'exception des plus jeunes Infants, pour aller prendre le divertiſſement de la chaſſe pendant 9. à 10. jours dans le Bois de *Soto de Roma*: Les Miniſtres étrangers qui ont ſuivi L. M., ont été obligés de prendre leurs logemens dans des maiſons d'un Village voiſin, ne ſe trouvant pas aſſez de place dans ce lieu-là pour les contenir avec leurs Domeſtiques. On mande de toutes les Provinces de cette Monarchie, qu'on y travaille avec plus de chaleur que jamais à y faire de grands armemens tant par terre que par mer; & l'on a auſſi aprís que le Marquis de Risbourg avoit été nommé pour commander les Troupes de débarquement qui doivent accompagner l'Infant Dom Carlos en *Italie*. Il arrive journellement beaucoup de munitions de guerre & de bouche, dans le Port de *Barcelonne*, où il entra encore derniérement un Bâtiment chargé de dix mille fuſils & de quantité d'affuts pour ſervir au tranſport projetté.

IV.

IV. *Cadix.* On eſt toûjours occupé dans le Port de cette Ville, de même que dans ceux de *Malaga* & de *Barcelonne* à travailler aux préparatifs d'un grand Armement naval, pour faciliter le tranſport en *Italie* de l'Infant d'Eſpagne Dom Carlos, en cas qu'il ſe rencontre de l'obſtacle à ſon paſſage. Il eſt arrivé depuis peu à *Cadix* deux Vaiſſeaux des Indes, dont le premier revenant de *Vera-Crux*, & en dernier lieu de la *Havane*, qui étoit chargé pour plus de 40000. pieces de huit, d'argent & de Tabac pour le compte du Roi uniquement; & l'autre revenant de *Buenos-Ayres*, a aporté quantité d'argent travaillé & pluſieurs autres marchandiſes précieuſes.

V. *Portugal. Lisbonne.* Il n'eſt queſtion dans ce Royaume d'aucun Armement comme dans les autres Etats & Monarchies de l'Europe. La principale occupation du Prince qui gouverne ſes peuples avec tant de ſageſſe, eſt d'y faire durer le regne d'une paix conſtante, & d'en augmenter tous les jours le Commerce. Les Vaiſſeaux de la Nation qui mettent de tems en tems à la voile pour les Indes, ne ſont deſtinés qu'à ramener dans le Royaume les rares productions de ces Contrées, pour des marchandiſes du crû du Pays que ces Bâtimens y vont délivrer : On en chargeoit ſeize dans le *Tage* au commencement du mois de Mars, dont cinq devoient faire voile pour la *Baye de tous les Saints*, cinq autres pour *Fernambuc*, deux pour *Parabila*, deux pour *Angola*, un pour *Maranho*, & le dernier pour *Rio de Jennero*. Le 19. jour de la fête de St. Joſeph, dont le Prince de *Brezil* porte le nom, la Cour fut fort nombreuſe au Palais, le Roi, la Reine, de même que L. A. R. reçurent là-deſſus les complimens de la principale Nobleſſe, & de tous les Miniſtres étrangers, & le ſoir il y eut une très-belle ſerenade. La Charge de Chancelier de *Goa*

a été donnée par S. M. à Dom Antoine Friguereido Branco, & Dom Antoine de Gama a été nommé pour commander le Vaiſſeau de guerre la *Sainte Thereſe*, qui devoit partir au premier jour pour les Indes. Le Roi a pris le deüil d'un mois pour la mort du Pape Benoît XIII., & l'on aprend qu'il ne partira aucun des Cardinaux Portugais pour aller aſſiſter au Conclave, S. M. l'ayant expreſſément défendu, à cauſe de l'oppoſition que pluſieurs Membres du Sacré College ont formée juſqu'à preſent contre la promotion au Cardinalat de Mr. Bichi, ſollicitée depuis ſi long-tems, & avec tant d'inſtance par ce Monarque, qui regarde comme ſes ennemis tous les Cardinaux qui ſe ſont oppoſés à cette élevation, & qui paroît perſiſter dans la réſolution de vanger ſon honneur que S. M. prétend avoir été offenté par ce refus.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. ROme. Les differentes factions qui ſe forment dans le Conclave, font craindre que l'élection d'un nouveau Pape ne ſe faſſe pas encore ſi tôt: on en comptoit trois vers le milieu de Mars, auſquelles on donnoit les noms de *Clementins* & de *Benedictins*, comme Créatures des Papes Clement XI. & Benoit XIII., & de *Savoyards*: Cette derniere, compoſée d'onze Cardinaux, & qui avoit pour Chef le Cardinal Albani Camerlingue, donna dans un Scrutin l'excluſive au Cardinal Imperiali, qui l'avoit déja reçûë de la part du Roi d'Eſpagne, par le moyen d'une Lettre de S. M. C. que le Cardinal

dinal Bentivoglio montra au Sacré College, & que cette Eminence avoit reçûë par le Marquis de Monteleon. Le Cardinal Rufo, Evêque & Legat de Ferrare entra le 22. au Conclave aux acclamations du peuple, aprés avoir rendu viſite le jour précedent à la Princeſſe Soriano, au Chevalier de Saint George & à la Princeſſe ſon Epouſe, avec qui cette Eminence eut un long entretien.

II. Le 26. le Cardinal de Sintzendorff arrivant de *Vienne*, fut rencontré hors la Porte *Notre-Dame du peuple* par les Caroſſes du Cardinal Cinfuegos & du grand Connêtable Colonna : S. Em. eſt entrée au Conclave quelques jours aprés, de même que les Cardinaux Buoncompagni & de Biſſy. Le même jour le Cardinal Coſcia arriva auſſi de *Ciſterne* de compagnie avec le Prince de ce nom, & ſous l'eſcorte de 20. hommes armés ; & alla deſcendre au Couvent de la *Tranſpontina*, où les Cardinaux Barberini & Albani Camerlingue, & le reſte du Sacré College envoyerent complimenter ce Prélat ſur ſon heureuſe arrivée, pour ne pas manquer au ceremonial uſité : cependant la populace, dont la fureur n'eſt pas encore calmée, ne ceſſe de charger d'invectives cette Eminence, dont on aprend auſſi que le parti au Conclave n'eſt pas des plus en crédit.

III. Le Sacré College a fait ſaiſir à *Benevento* tout ce qui étoit dévolu à la Chambre Apoſtolique par la mort de Benoît XIII. comme Archevêque de cette Ville-là : Ce fut Mr. de Bondelmonte, Gouverneur d'Aſcoli, qui exécuta cette Commiſſion, en qualité d'Envoyé du Sacré College. Depuis l'arrivée à *Rome* du Cardinal Coſcia, S. Em. a pris à ſon ſervice quatre Chapelains, pluſieurs Gentilshommes, quatre Adjudans de Chambre, 12. Valets de pied, un Surintendant de ſes bas-Domeſtiques, pour le ſervir pendant la tenuë du Conclave,

& a auſſi loüé le Palais Ceſarini pour 1200. écus par an. On preſenta dernierement aux Cardinaux qui ſont au Conclave, des copies d'une Requête, par laquelle le Clergé & les Habitans de la Ville de *Benevento* ſupplioient L. Em. de pourvoir inceſſamment à l'établiſſement d'une nouvelle Regence dans leur Ville, ne pouvant plus ſupporter le Gouvernement actuel, & ſur tout Mr. Coſcia leur Evêque & Vicaire, vû les déſordres qui regnoient avec impunité; mais l'Auditeur du Cardinal Coſcia, qui eſt Archevêque de cette Ville-là, & frere de cet Evêque, lui notifia de la part de S. Em. qu'il n'eût à ſe ſoumettre à aucun ordre qui pourroit lui être envoyé en conformité de cette Requête; ainſi ce ſujet pourroit bien entraîner aprés ſoi des ſuites fâcheuſes. Les Conſervateurs du Senat Romain ſortirent ces jours paſſés du Capitole en grande ceremonie, ſuivis de leurs Officiers & Soldats: Le peuple fit éclater dans cette occaſion la joye qu'il concevoit de voir renaître la grandeur des anciens Heros Romains, qui montroient par de ſemblables faſtes l'autorité dont ils joüiſſoient pendant la vacance du St. Siege. Le 29. les Peres Dominicains de la *Minerve* firent un Service ſolemnel dans leur Egliſe pour le repos de l'ame du défunt Pape qui étoit de leur Ordre.

IV. La dignité d'Archiprêtre de *St. Jean de Latran*, vacante par la mort recente du Cardinal Pamphili, vient d'être priſe par le Cardinal Conti, qui la poſſedera par *interim* comme Grand Pénitencier; & Mr. Belardi, Souſcommiſſaire de la chambre Apoſtolique, prit en même-tems poſſeſſion du Grand Prieuré dont joüiſſoit auſſi cette Em.: Dom Jerôme Colonna, frere du Grand Connêtable de ce nom, avoit été ſubſtitué par le Teſtament de ce défunt Cardinal, heritier univerſel d'un fond de plus de

800.

800. mille écus qu'il lui laiſſoit, en cas que la Maiſon Pamphili vint à manquer d'enfans mâles ; mais comme il s'eſt trouvé que ce Teſtament n'avoit pas été ſigné, les neveux & niéces de ce Cardinal reſtent en pleine poſſeſſion de ce fond, & de tout l'argent, des bijoux & des meubles précieux de S. Em. qui montent à des ſommes trés-conſiderables. Le Cardinal Pignatelli, Archevêque de *Naples*, eſt attendu au Conclave ; mais le Cardinal Caraccioli n'y viendra pas, étant d'une trop grande foibleſſe pour entreprendre le voyage de *Rome*.

V. Le 1. Avril le Comte de Colalto arriva à *Rome*, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de l'Empereur pendant la tenuë du Conclave, ayant été rencontré hors la Ville par les Caroſſes du Cardinal Cinfuegos, de Mr. Perlas, de l'Ambaſſadeur de *Malthe* & des Maiſons Colonna & Borgheſe, qui le conduiſirent au Palais du Cardinal Cinfuegos, où S. Exc. prit ſon logement : Les Cardinaux de Colonitz & d'Althan ſont de même arrivés en cette Ville ; le premier deſquels eſt déja entré au Conclave. Les autres Cardinaux qui arrivent journellement de tout Pays, s'y enferment de même peu aprés leur arrivée, & l'on en comptoit déja 50. au commencement de ce mois. Le Cardinal Colonna qui a pris depuis peu l'Ordre de Prêtriſe, eſt à preſent ſur les rangs, & l'on dit que l'élection pourroit bien ſe faire en ſa faveur ; mais il y a aparence du contraire par les factions qui ſe ſont réünis en deux, & qui perſiſtent dans la réſolution de ſe donner l'excluſive l'une à l'autre. Les Cardinaux Falconieri & Zondedari ont pareillement pluſieurs voix ; mais le Cardinal Imperiali les a encore tous ſurpaſſé juſqu'à preſent ; quoique le Cardinal Bentivoglio eût repreſenté, que ſi, nonobſtant l'excluſive qu'il avoit donnée à cette Em. de la part du Roi d'Eſpagne

ſon Maître, on venoit à l'élever à la Papauté, il proteſteroit contre l'élection d'un tel Pontife, qui ne ſeroit jamais reconnu par S. M. Cath.

VI. Dans une conference qui s'eſt tenuë au Conclave au ſujet de la reſtitution des meubles du Cardinal Coſcia, que cette Eminence avoit demandée de nouveau, quelques Cardinaux furent d'opinion de lui faire rendre le neceſſaire ; mais la plûpart des autres ayant été de ſentiment contraire, ce Cardinal ſe trouva obligé de faire acheter de la Vaiſſelle de porcelaine, de nouveaux habits, & autres effets pour ſon ſervice durant le Conclave, où il ſe rendit enfin le 4. aprés bien des inſtances, & même des menaces de la part du Sacré College : Ce Prélat monta pour cet effet dans un Fiacre qu'il avoit fait venir derriere la porte du Couvent de la *Tranſpontina*, afin de n'être pas aperçu de la Populace, & le fit marcher à *Borgo-Pio* pour entrer par la Porte de *Belvedere*, d'où il ſe fit porter, à cauſe de la goutte, dans l'apartement du grand Maréchal du Conclave qui lui en ouvrit auſſi-tôt la Porte ; mais S. Em. n'y fut reçuë qu'avec froideur, ſur tout par les Cardinaux Chefs d'Ordre : Les Prêtres & les Gentilshommes du Cardinal Coſcia, marchoient pendant ce tems-là droit au *Vatican* dans les Caroſſes de S. Em., précedés de tous ſes bas Domeſtiques, pour donner lieu de croire au Peuple qu'Elle y étoit auſſi en perſonne ; Immédiatement aprés ſon arrivée au Conclave, Elle y reçut la viſite du Cardinal Cinfuegos, & de tous les autres Cardinaux Allemands, auſſi bien que du Cardinal Albani Camerlingue qui s'y étoit rendu avec ſes créatures.

VII. Un Exprés dépêché de *Benevento* par Mr. de Bondelmonte, apporta dernierement la nouvelle au Sacré College, que le Duc Coſcia, frere du Cardinal de ce nom, étoit entré dans cette Ville avec

avec une troupe de 300. hommes armés ; qu'il avoit fait ſacager & piller le Palais Archiepiſcopal, aprés quoi il s'étoit retiré ſur un de ſes Fiefs dans le Royaume de *Naples* avec un riche butin : Les Cardinaux renvoyerent là-deſſus cet Exprés avec des ordres à Mr. de Bondelmonte, d'inſtruire un rigoureux Procés contre ce Duc ; & le Cardinal Cinfuegos, Miniſtre de l'Empereur, envoya auſſi une Lettre au Viceroi de *Naples*, par laquelle il exhortoit Son Excellence de réprimer une licence ſi effrenée par des châtimens proportionnés à une telle entrepriſe. Peu avant l'entrée au Conclave du Cardinal Coſcia, S. Em. fit reproche au Marquis Cavalieri, Capitaine de la Compagnie des Cuiraſſiers, qui s'étoit rendu au Couvent de la *Tranſpontina*, pour la complimenter ſur ſon heureuſe arrivée ; que c'étoit lui qui avoit ſoulevé le Peuple contre ſa perſonne, à l'inſtigation de quelques perſonnes dont il dépendoit ; en pourſuivant, que le Duc Coſcia ſon frere qui poſſedoit ſept Fiefs dans le Royaume de *Naples*, & avoit pluſieurs milliers d'hommes à ſa diſpoſition, ſçauroit bien le venger de cet affront : Ce Marquis fut fort ſurpris d'un accuëil de cette nature, auquel il avoit d'autant moins lieu de s'attendre, qu'il avoit garanti ce Cardinal des inſultes, & des pourſuites du Peuple qui tentoit à ſa vie, lorſque ce Prélat s'étoit refugié dans le Palais du Marquis Abbati.

VIII. Le 10. le Comte de Colalto, Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur pendant la tenuë du Conclave, ſe rendit pour la premiere fois au Palais du *Vatican*, avec 4. Caroſſes à 6. chevaux du Connêtable Colonna, & pluſieurs autres du Cardinal Cinfuegos, & des perſonnes affectionnées à l'auguſte Maiſon d'Autriche : S. Exc. fut reçuë au *Vatican* par le Grand Maréchal du Conclave, dans l'aparte-

l'apartement duquel elle demeura juſqu'à l'iſſuë du ſcrutin de ce jour-là, qu'elle eut Audience du Sacré College, pendant laquelle elle délivra ſes Lettres de créance aux Cardinaux Chefs l'Ordre, en leur repreſentant que S. M. Imp. ne ſouhaitoit rien tant que le choix d'un trés-digne Pape; à quoi ce Miniſtre les ayant exhorté de ſa part, il en reçut une reponſe des plus obligeante, & dépêcha enſuite un Courier à *Vienne*, pour informer cette Cour de ce qui s'étoit paſſé dans l'Audience qu'il venoit de recevoir.

IX. Le Sacré College paroît fort intrigué de ce que le Roy de Portugal a fait défendre à tous les Cardinaux de ſon Royaume, de ſe rendre au preſent Conclave: L. Em. conçoivent plus que jamais combien ce Monarque prend à cœur le refus qu'on a fait juſqu'à preſent de donner à Mr. Bichi le Chapeau de Cardinal, par la reception de leurs propres Lettres écrites à S. M. Portugaiſe, & qui viennent de leur être renvoyées de *Lisbonne* ſans avoir été décachetées. On a tranſporté du Château *St. Ange* au *Vatican* 24. plats d'argent pour le ſervice du Cardinal Coſcia, ſes habits, ſon linge, ſon Sceptre de Cardinal, & pluſieurs autres meubles neceſſaires à Son Eminence pendant la tenuë du Conclave, que les Cardinaux Chefs d'Ordre ont enfin acquieſcé de lui faire rendre dans une ſeconde conference tenuë ſur ce ſujet.

X. Vers le 15. de ce mois, la plûpart des voix ſe trouverent réünies en faveur du Cardinal Rufo; mais ſur ce que l'on a remarqué depuis que cette Eminence étoit fort attachée aux interêts du Cardinal Coſcia, ces ſuffrages n'ont pas ſubſiſté; & ceſt à preſent le Cardinal Barberini qui paroît avoir le plus de part à l'élevation au pontificat, ayant eu, dit-on, dans le dernier ſcrutin des voix ſuffiſan-

ment

ment pour cet effet, ſans excluſive de la part d'aucune Couronne ; mais on ne ſçait encore ſi les dépêches qu'on attend de *Vienne* par le retour d'un Exprés qui y a été envoyé, ſeront auſſi favorables à cette Eminence. Le 17. le Cardinal de Schonborn, Evêque de *Spire*, arriva à *Rome*, ayant été rencontré hors la Ville par les Caroſſes du Prince Pamphili qui le conduiſirent au Palais de ce nom : S. Em. entra le 20. au Conclave, où il fut ſuivi le 22. par le Cardinal Pignatelli, Archevêque de *Naples*.

XI. *Milan.* Le Comte de Daun, Gouverneur General de cet Etat, s'aplique avec beaucoup d'aſſiduité aux affaires de la conjoncture preſente : S. Ex. reçut ces jours paſſés un Exprés dépêché de la Cour de *Vienne*, avec ordre de faire inceſſamment marcher ſeize Compagnies de Cavalerie dans le Fief de *Pallavicini-Parmeſan* aux dépens des Habitans de ce lieu-là, & d'en tenir neuf autres du Régiment de Sultzbach prêtes à marcher au premier avertiſſement, ſans que l'on ſçache encore de quel côté. Les Troupes Imperiales arrivent journellement d'*Allemagne* dans cet Etat, & il en défile en même-tems une partie vers le *Mantoüan*, pour y remplacer celles de Cavalerie, qui ont ordre de ſe rendre dans le Royaume de *Naples*, en payant néanmoins tout ce qui leur ſera fourni par les Sujets des differens Princes par les Etats deſquels elles ſeront obligées de paſſer. On travaille en diligence à augmenter de quelques nouveaux ouvrages les Fortifications de *Pizzighitonne* ; & le payement des rentes que les Etrangers ont ſur le Duché de *Milan*, vient d'être ſuſpendu pour un an ; ce qui raportera, dit-on, plus de 150. mille écus à la Chambre des Finances. Au commencement d'Avril on ſentit à *Maſſa-Carrara*, une ſecouſſe de tremblement de

terre

terre qui renverſa pluſieurs maiſons, ſous les ruines deſquelles diverſes perſonnes eurent le malheur de perir.

XII. *Naples.* Le Cardinal Pignatelli, Archevêque de cette Ville, a ordonné des prieres publiques & une neuvaine à l'honneur de St. Janvier, & autres Patrons de cette Capitale & du Royaume, pour obtenir du Ciel par leur interceſſion, la ceſſation des gros rhumes accompagnés de fievre, qui ſe ſont communiqués à *Naples*, & dont il y a déja grand nombre de perſonnes malades : S. Em. enjoignit en même tems aux Prêtres de reciter la Collecte pour les détreſſes, dans les Meſſes qui ſe celebreroient pendant cette neuvaine dans toutes les Egliſes de cette Capitale : On ſe flatte que l'exhalaiſon du Mont *Veſuve* qui s'eſt enflammé de nouveau, & qui vient de jetter une quantité prodigieuſe de ſouffre & de bitume, ne contribuera pas peu à purifier l'air, & à faire ceſſer la maladie regnante. Les recrues qui doivent être embarquées dans le Port de *Fiume* en *Iſtrie*, ſont attenduës de jour à autre, afin de les joindre aux Regimens Imperiaux pour leſquels elles ſont deſtinées : on attend auſſi du même Port un bon Corps de Troupes reglées, qui doivent paſſer de-là en *Sicile*, où il eſt déja arrivé divers Ingénieurs, qui ont ordre de faire travailler à l'augmentation de quelques nouveaux ouvrages qui ont été faits aux Fortifications des Places les plus expoſées de ce Royaume-là. Le Comte de Harrach, Viceroi de ce Royaume, qui met toute ſon application à maintenir la tranquillité dans cette Capitale, envoya dernierement des ordres pour renforcer inceſſamment les Garniſons de toutes les Places, & fit auſſi poſter des Gardes dans les endroits les plus expoſés de ce Royaume, afin de les mettre en bon état de défenſe.

XIII.

XIII. *Florence.* Le ſecret des dépêches que reçoivent aſſez fréquenment les Miniſtres de France & d'Eſpagne, réſidens en cette Cour, demeure toujours impenetrable, de même que le réſultat des conferences qui ſe tiennent régulierement là-deſſus en préſence du Grand Duc, ſur les affaires de la conjoncture preſente : Il paroît ſeulement que les Alliés de *Seville*, ne veulent ſe relâcher en rien de l'exécution entiere des Articles ſtipulés par ce Traité ; & que S. A. R. s'étoit excuſée d'acceder à leur Traité, & de recevoir dans ſes Etats les 6000. mille hommes de Troupes Eſpagnoles, afin de prévenir le feu d'une guerre qui ſeroit ſans cela inévitable en *Italie.* C'eſt dequoi néanmoins il eſt bon d'attendre la confirmation.

XIV. *Livorne.* Le tremblement de terre qui ſe fit à *Maſſa-Carrara* vers le commencement d'Avril, s'eſt auſſi fait ſentir en cette Ville & à *Piſe*, d'où l'on ne mande pas que les ſecouſſes y ayent cauſé aucun accident fâcheux. Le Marquis Jules Capponi, eſt venu relever dans le Gouvernement de *Livorne*, le Baron del Nero, qui paſſe à celui de la Forteresſe de *St. Jean-Baptiſte.* Le 18. un Vaiſſeau de guerre Anglois, nommé la *Princeſſe-Marie*, arriva dans ce Port, venant de *Cadix*, & en dernier lieu de *Marſeille*, & ſa cargaiſon conſiſtoit en 120. mille pieces de huit pour le compte des Marchands de cette Ville.

XV. *Genes.* La Regence de cet Etat eſt occupée à travailler à l'aſſoupiſſement des troubles de l'Iſle de *Corſe*, dont nous fîmes mention le mois dernier, & qui n'ont pas encore entierement ceſſé, quelques meſures qu'on ait priſes pour cela : On arrêta ces jours paſſés cinq Montagnards du nombre des ſoulevés de cette Iſle, qui avoient de nouveau tenté d'entrer dans la Ville de *Baſtia*, pour y commettre

des

des déſordres, & entr'autres, pour piller la maiſon d'un riche Bourgeois : leur procés ayant été inſtruit ſur le champ, le Gouverneur les fit tous pendre comme voleurs : on eſpere néanmoins qu'à l'arrivée de Mr. Jerôme Veneroſo, qui eſt attendu de *Genes*, en qualité de Commiſſaire General, tous les ſoulevés de cette Iſle rentreront dans leur devoir. Les Corſaires de *Barbarie* qui font de frequentes courſes ſur les Côtes de cet Etat, & ailleurs, inquiétent beaucoup la navigation, malgré la chaſſe que leur donnent de tems en tems les Galeres de la Republique : mais l'on compte les voir diſſipés dans peu, par trois Vaiſſeaux de guerre de la Religion partis de *Malthe*, pour aller croiſer ſur ces Corſaires. On a ſenti ici quelques ſecouſſes du tremblement de terre, dont nous avons déja parlé, & qui pareillement n'ont cauſé aucun dommage.

XVI. *Veniſe.* Le corps de la défunte Electrice Doüairiere de Baviere, fut retiré le 1. Avril de l'Egliſe de *St. Simeon*, où il avoit été en dépôt, pour être tranſporté à *Munich*, ſous l'eſcorte d'un Détachement des Gardes que l'Electeur de Baviere avoit envoyé en cette Ville. Le 2. jour des Rameaux, le Doge accompagné du Sénat en Corps, aſſiſta à la benediction & à la diſtribution des Palmes dans l'Egliſe de *St. Marc*, & enſuite à toutes les autres fonctions de la Semaine Sainte, & aux devotions des Fêtes de Pâques. Le Chevalier Ange Emo, n'attend plus pour mettre à la voile, que le retour de *Corfou* du Vaiſſeau le *St. Gaëtan*, qui doit le tranſporter à *Conſtantinople*, où il va en qualité d'Ambaſſadeur de cette Republique. Le Comte de Pola ayant fini le terme de ſa Charge de Receveur de Malthe, prit le 18. congé du Doge dans le College, où il s'étoit rendu en ceremonie; & c'eſt le Commandeur Fra Ferdinando Piloni qui lui ſuccede dans cette Charge. XVII.

XVII. *Turin.* On ne peut encore ſçavoir au vrai quel parti prendra le Roy de Sardaigne dans la conjoncture préſente; S. M. ne s'étant juſqu'à préſent declarée ouvertement pour aucun : on s'aperçoit ſeulement que ce Prince eſt dans la réſolution d'obſerver une exacte neutralité, & que les Troupes Piémontoiſes qui s'aſſemblent aax environs de cette Ville, ne doivent former un Camp, que pour mettre les Etats de S. M. à couvert de toute ſurpriſe, & y être exercées pendant cet Eté : c'eſt de quoi le tems pourra mieux nous éclaircir.

XVIII. *Suiſſe.* On eſpere que la bonne harmonie ne tardera pas à ſe rétablir entre les trois Ligues; celle des *Dix-Juridictions* venant de ſe réünir avec celle de la *Maiſon de Dieu*; & il y a toute aparence que la Ligue *Superieure* ſuivra l'exemple de la premiere : ce qui pourra cauſer quelque interruption dans les négociations des deux Miniſtres de l'Empereur, par raport au Capitulat avec le *Milanez* que tous les Griſons paroiſſent vouloir obſerver, ſans enfreindre pour cela leurs anciens droits. Le Baron Wenſer, Miniſtre de l'Empereur, a fait réponſe à un Memoire qui lui a été preſenté par les Ligues Griſes, qu'on remedieroit aux griefs contenus dans ledit Memoire, mais que S. M. Imp. eſperoit auſſi qu'on feroit ſortir tous les Proteſtans de la *Valteline* & du Diſtrict de *Clef*, conformément au ſuſdit Capitulat; & cette reponſe fut d'abord communiquée aux Communautés reſpectives, pour prendre là deſſus leurs réſolutions. Les Députés des Cantons proteſtans ayant déliberé ſur l'entretien de ceux de leur Communion, chaſſés de la Valée de *Pragelas* par ordre du Roy de Sardaigne, ils réſolurent de les repartir dans tout leur Pays, afin d'y être maintenus.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE, & en LORRAINE depuis le mois dernier.

I. *De Verſailles.* Le 4. Avril le Roy donna une Audience particuliere au Comte Maffei, Ambaſſadeur extraordinaire de Sardaigne en cette Cour, aprés laquelle S. Exc. fut conduite à celle de la Reine, avec les ceremonies ordinaires. Le Jeudi Saint S. M. ayant aſſiſté au ſervice divin dans la Chapelle du Château, lava, à ſon accoutumée, les pieds à 12. pauvres hommes, & les ſervit à table : Le Duc de Bourbon, comme Grand Maître d'Hôtel, marchoit devant les plats qui étoient portés par les Princes du Sang, & les Grands Officiers de la Maiſon du Roy. La Reine en fit autant l'aprés-midi à 12. pauvres filles, & les ſervit pareillement à table, dont les mets, qui étoient portés par les Princeſſes du Sang, étoient précedés du Marquis de Villa-Cerf, Grand Maître d'Hôtel de S. M., & de pluſieurs autres Officiers de ſa Maiſon. Les dépêches qu'on a reçuës de la Cour de *Vienne* par un Exprés, paroiſſans être tout-à-fait oppoſées à l'introduction en *Italie*, de l'Infant Dom Carlos, S. M. a nommé Mr. de la Roche-Alard, pour commander l'Eſcadre qui eſt équipée dans les Ports de *Toulon* & de *Breſt*, & l'on dit que Mr. Miſſon aura le commandement des Troupes qui ſeront à bord des Vaiſſeaux de cette Eſcadre, afin de faciliter le tranſport en queſtion, avec 6000. hommes de Troupes Eſpagnoles, conjointement avec l'Eſcadre de Sa Maj. Cath. Le Roy a nommé le Comte

Comte de Muret au Gouvernement de *Mont-Loüis*, & a diſpoſé en faveur du Maréchal du Bourg, du Gouvernement de la Province d'*Alſace*, vacant par la mort toute récente du Maréchal d'Huxelles : celui de *Strasbourg* a auſſi été donné au Maréchal Duc de Berwick, & S. M. a fait une promotion de pluſieurs Officiers de ſes Galeres.

II. La Cour a pris un deüil de ſix Semaines, pour la mort de l'Electrice Doüairiere de *Baviere*, aprés lequel elle en reprendra un autre, qu'elle portera alternativement pour la mort du Czar de *Moſcovie*, & pour celle du Landgrave de *Heſſe-Caſſel*. Le 11. Avril le Roy eut une eſpece de défaillance aprés le ſerment de fidelité du nouvel Archevêque de Bourdeaux que S. M. reçut pendant la Meſſe qu'Elle entendoit ce jour-là dans la Chapelle du Château ; mais cet accident n'eut heureuſement aucune ſuite, par le moyen d'une purgation que S. M. a priſe le lendemain ; & le 13. Elle fit la revûë dans la plaine de *Sablons* de ſes Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui ſe mirent le 15. en marche vers *Melun*, afin d'être à portée de monter la Garde à *Fontainebleau*, lorſque la Cour y arrivera. Le Marquis Don Lucas Spinola, Capitaine General des Armées du Roy d'Eſpagne & du Royaume d'*Arragon*, étant arrivé à *Paris* depuis quelques jours, ſe rendit le 16. à *Verſailles*, où ce Miniſtre eut une Audience particuliere de S. M. qui le reçut d'une maniere fort gracieuſe, aprés laquelle ce Seigneur eut une longue conference avec le Cardinal de Fleury, ſur les affaires de la conjoncture préſente.

III. *Fontainebleau.* Le 17. le Roy partit de *Verſailles* ſur les onze heures du matin, & alla coucher à *Petitbourg* : S. M. arriva le lendemain à *Fontainebleau*, aprés avoir chaſſé le Chef dans la Forêt voiſine ; Elle continua le jour ſuivant de

prendre

prendre le même divertiſſement du côté de *Pontchieri*. Le 21. le Comte de Toulouſe reçut la viſite du Roy, qui l'étoit venu voir à *Riviere* ſa maiſon de plaiſance, où S. M. ayant pris quelque-tems le plaiſir de la promenade & de la chaſſe, retourna le même jour à *Fontainebleau*. La Reine y arriva pareillement le 25. avec toute ſa ſuite & en parfaite ſanté, & l'on débite que S. M. pourroit bien faire ſes couches dans ce Château. Les conferences ſur les affaires du tems ſe tiennent fort frequenment entre les Miniſtres du Roy & ceux des Alliés de *Seville*, qui ont tous loüé des Chambres garnies à *Fontainebleau* pour les jours d'Audience; & le Comte de Kinski, Miniſtre de l'Empereur, ayant auſſi ſuivi le Roy dans ce charmant ſéjour, S. Exc. y occupera un Hôtel magnifique qu'elle a loüé, juſqu'au départ de la Cour. Il ſe tient de frequens Conſeils du Cabinet en préſence du Roy, dans l'un deſquels on a, dit-on, deliberé ſur de nouvelles operations de campagne, en cas qu'on en vint à une rupture; & depuis l'arrivée d'un Exprés de la Cour de *Vienne*, les conferences ont redoublé entre les Miniſtres des Puiſſances Alliées de *Seville*, ſur les dépêches dont ce Courier étoit chargé.

IV. *Paris*. Le 3. Avril le Roy accompagné des Princes du Sang, & des Grands Officiers de ſa Maiſon, arriva de *Verſailles* en cette Ville, pour y faire enregiſtrer ſa Déclaration au ſujet de l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, que nous avons placée au commencement de ce Journal: aprés que S. M. eut entendu la Meſſe dans la Chapelle du Parlement, Elle ſe rendit dans la Grande Chambre avec les ceremonies uſitées, & ſe plaça ſous un magnifique Dais; les Princes du Sang, les Ducs & Pairs, & tous les Conſeillers s'étant auſſi placés le

Roy

Roy leur dit, MESSIEURS, *J'aporte à mon Parlement une Declaration que je veux être enregiſtrée. Vous entendrez plus amplement quelles ſont mes intentions par ce que vous en dira mon Chancelier.* Ce Miniſtre repreſenta là-deſſus ; " Que S. M. n'étoit venuë tenir ſon Lit de Juſtice pour aucun " motif de politique, ni pour aucune raiſon d'au- " torité, mais ſeulement pour aſſoupir les troubles, " dont l'Egliſe Gallicane étoit agitée depuis long- " tems, & pour en prévenir les funeſtes ſuites ; " Aprés le diſcours du premier Préſident prononcé ſur ce ſujet, & la lecture de la Declaration, l'Avocat General conclut à en demander l'enregiſtrement: qui ſe fit à la pluralité des voix, & le Roy ne ſortit de la Chambre que vers midi & demi, pour aller dîner au Château de la *Muete.*

V. Le Chevalier Zacharie Canale, Ambaſſadeur de *Veniſe*, ſe diſpoſe à partir pour ſon Ambaſſade de *Rome*, ayant été relevé par Mr. Mocenigo, qui eſt arrivé depuis quelques jours à *Paris.* Le Marquis Spinola, nommé par le Roy d'Eſpagne pour commander l'Eſcadre qui doit tranſporter l'Infant Dom Carlos en *Italie*, arriva dernierement en poſte, & prit ſon logement chez le Marquis de Ste. Croix, l'un des Ambaſſadeurs Plénipotentiaires de S. M. Cath. Depuis l'arrivée de S. Ex. les conferences ſe tiennent journellement entre ce Miniſtre & les autres des Alliés de *Seville*, ſur l'exécution des engagemens où ſont entrées les Puiſſances de ce Traité, par raport à l'introduction en *Italie* de l'Infant Dom Carlos, que ce Marquis ſollicite avec inſtance, & pour laquelle on aſſure qu'il communiqua le projet des operations qui devoient ſe faire. Le Roy a nommé Mr. le Pelletier de Beaupré, à l'Intendance de Champagne en la place de Mr. Leſcalopier qui a rempli cette Charge pendant longues années.

VI. Le 13. il ſe tint deux Conſeils de guerre conſecutifs chez le Maréchal de Villars, auſquels aſſiſterent divers Maréchaux de France & autres Officiers Generaux, de même que tous les Miniſtres des Alliés de *Seville*. On y réſolut, entr'autres, de faire embarquer les Régimens de *Toulouſe*, de la *Couronne*, & de *Flandres*, ſur l'Eſcadre Françoiſe qui doit joindre celle d'Eſpagne, & de faire marcher auſſi vers la *Catalogne*, ſix Battaillons des Troupes du Roy qui ſont à preſent dans le *Rouſſillon*, afin d'augmenter les forces de la Flotte d'Eſpagne deſtinée pour l'*Italie*, qui ſera, dit-on, compoſée de plus de 150. voiles par la jonction des Eſcadres de France, & de la Grande-Bretagne. On aſſure qu'en cas de ruptute, le Roy fournira 25000. h. de ſes Troupes pour l'expédition d'*Italie*, & qu'on formera deux Armées, l'une ſur la Mozelle, & l'autre dans le voiſinage de *Landau*. Les Vaiſſeaux de guerre équipés à *Breſt*, n'attendent plus qu'un vent favorable pour mettre à la voile; & les Galeres des Ports de *Toulon* & de *Marſeille*, deſtinées pour l'*Italie*, ſeront, dit-on, commandées par le Comte de Roye, Lieutenant General des Galeres de France.

VII. Le Roi étant averti que quelques Membres du Parlement s'aſſembloient de tems en tems pour entrer en matiere ſur l'enregiſtrement de ſa Déclaration faite en Parlement le 3. du preſent mois, S. M. fit expedier une Lettre de cachet au premier Preſident, portant ordre de ſe trouver le premier Mai à *Fontainebleau* avec tous les Préſidens à mortier, deux des plus anciens Conſeillers de la grande Chambre; les Préſidens, & 2. des plus anciens Conſeillers des Chambres des Enquêtes & des Requêtes, pour y recevoir les derniers ordres de S. M. touchant cette affaire: Ces Députés s'étans tous rendus

ledit

ledit jour à *Fontainebleau*, furent introduits dans le Cabinet du Roi, & S. M. accompagné du Duc d'Orleans, du Cardinal de Fleury, du Chancelier & des Secretaires d'Etat, leur tint ce diſcours : *Je vous ai mandés ici pour vous faire connoître mon reſſentiment au ſujet des Aſſemblées que vous avez tenuës depuis le 3. Avril dernier, mon Chancelier vous dira le reſte :* Sur quoi ce Miniſtre ayant pris la parole; leur fit défenſes de la part de S. M., „ de s'aſſembler deſormais ſans ſa permiſſion ex„preſſe & ſans la preſence du premier Préſident; „ leur enjoignant néanmoins de s'aſſembler au „ premier jour pour abolir leurs déliberations, & „ generalement tout ce qu'ils avoient fait depuis le „ dernier Lit de Juſtice, afin d'en effacer pour ja„mais la mémoire; & qu'en cas de déſobéïſſance, „ S. M. ne les traiteroit plus en Pere, mais en Roi. Le premier Préſident répondit là-deſſus à S. M. „ que „ le Parlement étoit fort ſenſible à ſa juſte cenſure, „ & qu'il feroit tout ſon poſſible pour effacer de la „ mémoire de S. M. la conduite qu'il avoit tenuë „ contre l'enregiſtrement de ſa Déclaration : Aprés quoi tous ces Députés retournerent à *Paris*, & firent aux Chambres du Parlement aſſemblées le raport des intentions du Roi.

VIII. Le Duc de Bourbon ayant pris congé du Roi à *Fontainebleau*, partit le premier Mai de *Paris* pour ſe rendre à *Dijon*, afin d'y préſider à l'Aſſemblée des Etats de Bourgogne, en qualité de Gouverneur de cette Province : Le Duc de Levi eſt auſſi parti de cette Ville pour aller commander le Camp qui doit ſe former cet Eté ſur la *Saone*; & le Marquis Dom Lucas Spinola ayant exécuté en cette Cour la Commiſſion du Roi Catholique ſon Maître, eſt retourné en Eſpagne fort content du ſuccés de ſes négociations, dont il eſt allé faire le raport. L'Archevêque

de Rheims a publié un Mandement fort ſevere contre les Eccléſiaſtiques de ſon Diocéſe qui ont refuſé juſqu'à preſent d'accepter la Conſtitution *Unigenitus*, mais celui de *Paris* n'a pas encore mis le ſien au jour, par raport à quelques changemens qu'il a reſolu d'y faire, à l'occaſion de la Déclaration du Roi enregiſtrée à ce ſujet: Cependant il paroît une Lettre fort longue de cet Archevêque adreſſée au Roi, par laquelle ce Prélat zelé pour la ſaine Doctrine, repreſente avec beaucoup d'exactitude à S. M. l'état où ſe trouve ſon Dioceſe. Comme cette piéce qui eſt des mieux circonſtanciée merite de trouver place dans nos Journaux à cauſe de ſa beauté, nous promettons d'en inſerer la meilleure partie dans l'Article litteraire du mois prochain, & d'ajoûter à la fin de cette Lettre la réponſe gracieuſe que S. M. y a faite. Les Députés nommés pour aſſiſter à l'Aſſemblée generale du Clergé de France qui a dû ſe tenir à *Paris* ſur la fin de Mai, dans le Couvent des grands Auguſtins, commencent à arriver en cette Ville, d'où les Gouverneurs des principales Places des Pays conquis ſont au contraire partis pour retourner à leurs Poſtes.

IX. Le Sieur Bernoully, Profeſſeur en Mathématiques de l'Univerſité de *Bâle*, a remporté le prix de cette année du ſujet propoſé par l'Academie Royale des Sciences, fondé par feu Mr. Roüillé de Meſlay Conſeiller au Parlement: La même Academie délivrera 15. jours aprés Pâques de l'année 1732. le prix du ſujet ſuivant: *Quelle eſt la cauſe Phyſique de l'inclinaiſon des Plans des Orbites des Planettes, par raport au Plan de l'Equateur, de la révolution du Soleil au tour de ſon Axe, & d'où vient que les inclinaiſons de ces Orbites ſont differentes entr'elles.* La Princeſſe de Beaujolois eſt revenuë à *Paris* pour s'y faire traiter de la fievre, dont elle

elle avoit été attaquée dans l'Abbaye de la *Madelaine de Treſnel*, où elle étoit allée en retraite avec la Ducheſſe doüairiere d'Orleans ſa mere; le Prince de Robecq en eſt au contraire parti pour *Bruxelles*, où ce Seigneur va ſolliciter une ſucceſſion de 15000. livres de rentes annuelles que lui laiſſe le feu Prince Serclas de Tilli, & qui lui eſt diſputée par une Dame qui ſe dit veuve de ce défunt Prince. On reçut avis ces jours paſſés que le 16. le *Royal-Philippe*, Vaiſſeau commandé par le Capitaine Baudrand, étoit arrivé dans le Port d'*Orient* venant de *Pondicheri* dans les Indes Orientales, & que ſa Cargaiſon conſiſtoit en 1900. balles de Caffé, 400. ſacs de ſalpêtre, 88. ſacs de Cauris, 200. paquets de Cannes, & en 350. balles d'autres marchandiſes. Le 2. May on publia un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi qui rembourſe 25000. Actions de la Compagnie des Indes par le moyen d'une Lotterie établie à ce ſujet, qui retirera du public 330. deſdites Actions tous les mois, en commençant par le 25. du preſent mois de May; ce qui continuera l'eſpace de 6. ans & 8. mois.

X. Les Capucins de la ruë *St. Honoré* ont celebré pendant quatre jours conſecutifs la Beatification du B. Pere *Fidele de Sigmaringa*, de leur Ordre, martyriſé chez les Griſons: les armes du Pape défunt, celles du Roi, & de l'Archevêque de cette Ville étoient miſes au-deſſus de la porte du Couvent de ces Peres, dont les murailles de la Cour étoient tenduës de riches tapis appartenans au Duc d'Orleans: une Gallerie ornée de piliers de marbre ſur leſquels étoient des vaſes remplis de toutes ſortes de fleurs, ſe voyoit au côté droit de cette Cour: On avoit dreſſé un grand Portail devant la porte de l'Egliſe, aux deux côtés de laquelle on avoit auſſi poſé deux figures en grand repreſentans la Re-

ligion Catholique & la Vigilance : L'Egliſe étoit toute tenduë des plus belles tapiſſeries de la Couronne ; & cette ceremonie, à laquelle aſſiſterent le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, les trois autres Couvents des Capucins de *Paris*, & pluſieurs Communautés Religieuſes de la même Ville, ſe termina par un trés-beau feu d'artifice que l'on tira dans le Jardin du Couvent. Les Dominicains de la ruë St. Jacques font des préparatifs pour celebrer auſſi avec grande pompe dans leur Egliſe, la Canoniſation de la B. *Agnes de Monte Pulciano*, qui a été Religieuſe de leur Ordre. On a retiré des mains des femmes le jeune Duc de Chartres, à qui l'Abbé Buiſſon a été donné pour Précepteur, & Mr. de Bombelles l'un des Gentilshommes du Duc d'Orleans ſon pere, pour Gouverneur.

XI. *Lorraine. Nancy.* Le 28. Mars le Corps de feu S. A. R. de Lorraine fut inhumé avec pompe dans l'Egliſe des Cordeliers de cette Ville, où il étoit en dépot depuis prés d'un an : le nouveau Duc accompagné du Prince Charles ſon frere, des Princes du Sang, des grands Officiers, des Miniſtres d'Etat & étrangers, étoit venu de *Luneville* pour aſſiſter à cette lugubre ceremonie, à laquelle ſe trouverent auſſi grand nombre d'autres perſonnes de diſtinction ; & ce fut Mr. le Comte de Tornie, grand Aumonier qui y officia. Depuis l'avenement de S. A. R. à la Souveraineté des Etats de Lorraine & Barrois, on ne ceſſe d'admirer les rares vertus & les talens précieux qui ſont réünis dans ſa perſonne, non plus que l'inclination bienfaiſante de ce Prince envers ſes Sujets qu'il comble tous les jours de nouvelles faveurs : La Comteſſe Rouerk en obtint dernierement une penſion de 8000. livres de rentes annuelles, & le Comte ſon Epoux, une autre de 3000. ; le Marquis de Spada Chevalier d'honneur

de

de S. A. R. Madame, fut auſſi gratifié d'une penſion de 6000. livres avec 8000. livres pour ſon équipage de chaſſe, outre ſes apointemens ordinaires qui ſont de 6000. livres: le Comte de Han, Commandant de la Ville & Château de *Bar*, a de même participé aux graces du Souverain, ayant obtenu 5000. livres d'apointemens pour la Lieutenance de *Nancy*, & 4000. pour le Commandement de *Bar*, avec 1200. livres d'uſtenciles. Les apointemens des Capitaines au Regiment des Gardes ont auſſi été augmentés de 200. livres, ceux des Lieutenans & Enſeignes à proportion; & S. A. R. ordonna en même-tems que la Compagnie des Cadets fût renforcée de dix Maîtres, & leur paye augmentée.

XII. *Luneville.* Le Baron Hanmuller de Muhlenthal, Miniſtre d'Etat, & Chancelier du Duc de *Deux-Ponts*, arriva le 18. à *Luneville*, pour y recevoir au nom du Duc ſon Maître, l'Inveſtiture des Fiefs mouvans de ce Duché: Ce Miniſtre ayant pris ſon logement chez le Duc d'Elbœuf, fut conduit le lendemain à l'Audience de S. A. R. avec les ceremonies accoûtumés, & ſes Lettres de créance, de même que ſa propoſition furent reçûës du Souverain d'une maniere trés-gracieuſe: Madame Royale, le Prince Charles de Lorraine, frere unique de S. A. R. & les deux Princeſſes ſes Sœurs, admirent auſſi ſucceſſivement ce Miniſtre à leur Audience; aprés quoi il alla viſiter les autres Princes de la Maiſon de Lorraine & les Miniſtres d'Etat, qui lui rendirent tous ſes viſites. L'inveſtiture ſe fit le 20. avec beaucoup d'éclat; tous les grands Officiers de la Maiſon de S. A. R., ſes Miniſtres, Secretaires d'Etat & Gentilshommes étoient placés derriere le fauteüil de ce Prince; Mr. l'Envoyé fit admirer en cette occaſion ſon éloquence par les beaux diſcours qu'il

qu'il fit avant & aprés l'inveſtiture, & ce Miniſtre qui mange ſouvent à la table de S. A. R., eſt traité par tout avec de grandes marques de diſtinction, en conſideration de la haute naiſſance du Duc ſon Maître, & du rang qu'il tient parmi les premiers Princes Seculiers de l'Empire.

XIII. *Pont-à-Mouſſon.* Le 23. Avril les Chanoines Reguliers Prémontrés de la Reforme, tinrent leur Congregation dans l'Abbaye de *Ste. Marie Majeure* de leur Ordre: L'Abbé de cette Maiſon avoit fixé au tems de cette nombreuſe Aſſemblée un Service ſolemnel pour l'anniverſaire de la mort de feu S. A. R. de Lorraine, de glorieuſe memoire, afin d'en rendre la ceremonie plus auguſte & plus pompeuſe, & avoit ordonné pour cet effet la décoration de l'Egliſe, dont voici le détail.

On avoit placé ſur le Portail de cette Egliſe un grand Tableau avec un Epitaphe accompagné de quatre figures repreſentans la Religion, la Liberalité, la Prudence & la Paix, Vertus deſignées chacune par ſes attributs.

Le Chœur, les deux aîles de la Croiſée, & le Sanctuaire étoient tendus de draps noirs à la hauteur de 18. pieds; dans cet eſpace qui formoit une grande Croix, regnoit à l'entour au haut des tentures une Campane chargée d'armes, de chiffres, de larmes, & têtes de mort, le deſſus étant bordé de Cierges blancs.

Sur les tentures étoient diſtribués par ordre les portraits en grandes médailles de tous les Ducs de Lorraine, entremêlées d'armes & d'inſcriptions.

L'Autel étoit décoré de dorures; & les marbres differens dont il eſt compoſé paroiſſoient ménagés & adaptés d'une maniere noble avec les décorations lugubres, les larmes, chiffres, armes, cartouches & autres figures convenables au ſujet.

Le

Le Catafalque placé au milieu de cet eſpace entre le Chœur & l'Autel, étoit de figure pyramidale dans ſon élevation, & d'architecture Ionique ; trois marches élevées ſur une eſtrade de trois pieds d'un plan octogone, dont quatre pans étoient plus petits que les autres, portoient un corps de menuiſerie, qui formoit une eſpece de ſalon, ouvert de quatre côtés ; quatre pilaſtres de face, qui formoient les petits pans de l'octogone, étoient couronnés de leurs architrave, friſe & corniche, qui faiſoient reſſaut ſur quatre colonnes canelées, qui avoient pour amortiſſemens quatre enfans de ronde boſſe aſſis, & portans des flambeaux.

Aux pieds ſur le devant on voyoit une figure aſſiſe ſur l'eſtrade, qui repreſentoit la *Lorraine* affligée, & tenant de la main droite le médaillon de feu S. A. R. environné d'un crêpe noir. Aux quatre faces ſur la même eſtrade étoient placées d'autres figures, mais ſeulement en peinture, repreſentans les vertus qui avoient le plus éclaté dans la vie de ce grand Prince.

Dans cet eſpace que nous avons nommé Salon, étoit placée la repreſentation élevée ſur les trois marches : elle étoit noblement lugubre. Sur un velours cramoiſy, qui repreſentoit le manteau Ducal, étoit étendu un riche poêle de drap d'or, & l'on avoit poſé par-deſſus la Couronne couverte d'un crêpe ſur un carreau de drap d'argent à la tête, le Sceptre & la main de Juſtice à l'endroit de la poitrine, & aux pieds la Toiſon d'or avec le collier.

Sur tout le corps d'Architecture, dont la corniche étoit chargée de cierges, s'élevoit une haute pyramide chargée de trophées, d'armes, de chiffres, & de deviſes, avec des girandoles dorées ſur les angles adoucis du bas en haut : Cette pyramide ſoutenoit une grande Couronne, au-deſſus de laquelle

quelle un Pavillon avec quatre grandes queües pendantes de damas noir, terminoit tout l'édifice.

Le 28. la Meſſe fut celebrée pontificalement par Mr. l'Abbé de Bucilly, Vicaire General, & Préſident du Chapitre, & chantée par les Chanoines Réguliers Prémontrés : Quatre autres Abbés en mitre, accompagnés de leurs Aſſiſtans, étoient placés au Sanctuaire vis à-vis du Celebrant, lequel aprés la Meſſe, vint faire les Abſoutes au tour du Catafalque, accompagné de ces quatre Abbés.

Les Abbés aſſiſtans étoient, Mrs. les Abbés de Salival, de Jovilliers, de Jandeures, & de Rangeval : & ce fut Mr. l'Abbé de Rieval qui prononça l'Oraiſon funebre avec ſon éloquence ordinaire.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* L'Imperatrice Doüairiere Amelie fit celebrer le 30. Mars dans ſa Chapelle, l'anniverſaire de l'Inſtitution de l'Ordre de la *Croix*, dont Elle eſt grande Maîtreſſe : S. M. revint pour ce ſujet la veille du Couvent de *Reenweg*, où Elle avoit été en retraite. Sur les plaintes qui ont été portées à la Cour que la premiere colonne des Troupes Imperiales qui ſont entrées en *Italie*, avoient commis pluſieurs excés ſur leur route, le Conſeil de guerre a expedié des ordres aux principaux Officiers de la ſeconde, qui marche vers le même Pays, de mieux faire obſerver la diſcipline à leurs Soldats, & d'empêcher tout déſordre dans ſa marche, ſous de rigoureuſes peines : Ce ſecond

Corps

Corps de Troupes, qui conſiſte en 14. Eſcadrons & 23. Bataillons, ſera, dit-on, dans peu ſuivi d'un troiſiéme, compoſé de 8. à 10. mille hommes ; & pluſieurs Regiment tant d'Infanterie que de Cavalerie ont même déja reçu ordre de ſe tenir prêts à y marcher au premier avertiſſement. Il a pareillement été ordonné à neuf autres Regimens de Cavalerie de ſe mettre en marche au premier jour, pour aller former un Camp du côté du Haut Rhin, conjointement avec les Troupes des divers Princes de l'Empire, dont on dit que le Commandement ſera donné au Comte de Mercy.

II. L'Empereur & l'Imperatrice accompagnés de l'Archiducheſſe Marie Madeleine leur fille aînée, de l'Ambaſſadeur de Veniſe, des Miniſtres d'Etat, & de pluſieurs autres Seigneurs de la Cour, aſſiſterent le jour des Rameaux dans la principale Egliſe des Auguſtins déchauſſés, à la benediction des Palmes qui s'y fit par le Nonce du Pape, de même qu'à la Proceſſion, & aux autres devotions de ce jour-là : L. M. étant retournées au Palais Imperial dans le même ordre qu'Elles en étoient venuës, dînerent enſuite en public avec Mr. le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe : L'aprés-midi Elles ſe rendirent à l'Egliſe des Capucins, où Elles entendirent les Vêpres avec l'expoſition du Venerable ; & ſe trouverent les jours ſuivans à toutes les fonctions de la Semaine Sainte avec une pieté exemplaire. Le Jeudi Saint l'Empereur fit la ceremonie ordinaire de laver les pieds à 12. pauvres hommes, & de les ſervir enſuite à table : l'Imperatrice en ayant fait autant à 12. pauvres femmes, on leur diſtribua à chacun une bourſe de 20. riſdales. La plus jeune des Archiducheſſes eſt dangereuſement malade d'une oppreſſion de poitrine, dont elle aura peine à rechaper, étant déja abandonnée des Medecins.

III.

III. Il ſe tient toujours de frequentes confe-rences au Palais en preſence de l'Empereur ; & par tout ce qui s'y conclut, il paroit évidenment que Sa Majeſté ne veut point ſe déſiſter de ſes droits, & de ſes juſtes interêts. La Cour a pris le deüil pour la mort de l'Electrice Doüairiere de Baviere, qui lui fut annoncée dans les formes par le Miniſtre de cet Electorat ; & l'on prépare toute choſe dans la principale Egliſe des Auguſtins déchauſſés, pour un Service ſolemnel qui doit s'y faire pour le repos de l'ame de cette défunte Princeſſe. Un Exprés arrivé de *Londres*, apporta dernierement un paquet de Lettres à Milord Waldegrave, Ambaſſadeur de la Grande-Bretagne, ſur leſquelles ce Miniſtre eut diverſes conferences avec le Prince Eugene de Savoye : les plus pacifiques diſent qu'elles contiennent un projet d'accommodement entre S. M. Imp. & les Alliés de *Seville*, à des conditions favorables pour l'Empereur ; mais c'eſt dequoi la ſuite pourra mieux nous éclaircir. Le Conſul Turc qui réſide en cette Cour, a remis au Prince Eugene de Savoye de nouvelles Lettres de créance, par leſquelles la Porte continuoit encore pour trois ans ce Miniſtre dans ſon Poſte.

IV. Le 10. Avril le Prince Philippe de Lobkowitz, prit poſſeſſion de ſa Charge de Grand Maître de la Maiſon de l'Imperatrice Regnante, à qui ce Seigneur fut preſenté en cette qualité par le Comte de Sintzendorff, Grand Maître de celle de l'Empereur. Le lendemain Mr. Lanczinski, Envoyé extraordinaire de Ruſſie ſe rendit en grand deüil à l'Audience de S. M. Imp., à qui ce Miniſtre notifia la mort du Czar Pierre II. ſon Maître, & l'avenement au Trône de la Ducheſſe Doüairiere de Courlande, en remettant en même-tems à ce Monarque une Lettre de notification là-deſſus de la nouvelle

nouvelle Czarine. Il arriva ces jours paſſés deux Couriers conſecutifs en cette Ville, envoyés par les Miniſtres de l'Empereur qui réſident aux Cours de France & de la Grande-Bretagne, dont on croit que les dépêches contiennent des propoſitions favorables d'un accommodement au ſujet du tranſport de l'Infant d'Eſpagne Dom Carlos en *Italie*, & que l'on ſe flatte que S. M. Imp. pourroit bien accepter ; & il ſe tint là-deſſus une conference ſecrete en préſence de l'Empereur, à l'iſſuë de laquelle on renvoya ces mêmes Exprés avec une réponſe dont on ignore encore le contenu. Le Baron de Craſſau, Miniſtre de *Suede* a été rapellé de cette Cour, mais le jour de ſon départ n'eſt pas encore fixé.

V. Le 16. on chanta les Vigiles pour l'anniverſaire de la mort de l'Empereur Joſeph, dans l'Egliſe des Capucins, où l'on avoit élevé un Catafalque magnifique : L'Imperatrice Amelie, Doüairiere de ce défunt Monarque, y aſſiſta en grand deüil avec toute ſa Maiſon, de même qu'au Service divin qui s'y celebra le lendemain. Le 18. l'Empereur aprés un Conſeil d'Etat, ſe rendit avec une ſuite nombreuſe à l'Egliſe des Auguſtins déchauſſés, où S. M. aſſiſta aux obſeques de feu l'Electrice Doüairiere de Baviere, pour leſquelles Elle avoit fait dreſſer un ſomptueux Mauſolée dans la Chapelle de *Lorette*. Le même jour l'Archiducheſſe Marie-Amelie, troiſiéme fille de L. M. Regnantes, mourut de ſon oppreſſion de poitrine, âgée de 7. ans & 14. jours : ſon corps ayant été embaumé, fut expoſé le troiſiéme jour ſur un magnifique lit de parade dans une des Salles du Palais, & tranſporté le 21. ſans ceremonie dans l'Egliſe des Capucins, où il fut inhumé dans le Tombeau Imperial : on n'en prendra, dit-on, pas le deüil, ſuivant l'ancien Ceremonial, à cauſe de la trop grande jeuneſſe de cette Princeſſe ;

Princeſſe : L. M. ſont parties pour *Laxembourg* ; où Elles ne ſe ſeroient pas renduës ſans cette mort, & furent ſuivies le 24. par la Ser. Archiducheſſe Marie-Madeleine, & par les Miniſtres d'Etat & les Chancelleries. L'Empereur depuis ſon arrivée dans ce Château, aſſiſte fréquenment au Conſeil d'Etat, & prend auſſi fort ſouvent le divertiſſement de la chaſſe du Heron, dans la Forêt voiſine.

VI. On a fait partir de *Vienne* un Provéditeur de Vivres & un grand nombre de Boulangers, pour ſervir aux beſoins des Troupes en *Italie*, d'où l'on aprend qu'il eſt arrivé depuis peu mille hommes de recruës embarquées à *Fiume* ; & l'on parle de faire une recherche exacte de tous les jeunes vagabonds qui ſe trouveront dans les Pays Hereditaires, pour les faire ſervir dans les Troupes. On a envoyé ordre d'acheter à *Hambourg* & dans le *Holſtein* 6000. chevaux pour remonter la Cavalerie, outre les 3300. qui ont déja été livrés ; & l'on continuë avec plus de chaleur que jamais les grands préparatifs de guerre qui ſe font dans toute l'étenduë des Pays de S. M. Imp., afin d'être en état de repouſſer la force par la force, ſi l'on en venoit à une rupture: ce qui joint aux nouvelles levées de Troupes, qui ſe font toujours tant dans les Fauxbourgs de *Vienne* que par tout ailleurs, diminuë l'eſperance d'un accommodement avec les Alliés de *Seville*, & cependant Sa Majeſté Imperiale ſe met en état de ſe ſoutenir, pour maintenir ſes droits legitimes. L'Evêque de Bamberg & de Wurtsbourg, fit ces jours paſſés la ceremonie de ſacrer le Comte de Thurn, Evêque de *Belgrade* en *Servie*.

VII. *Ratisbonne*. Les déliberations de la Diette ſur le dernier Decret de l'Empereur concernant le Traité de *Seville*, inſeré dans nôtre Journal du

mois

mois dernier, demeurent ſuſpenduës par l'abſence de l'Envoyé de Mayence qui eſt allé faire un tour à la Cour de l'Electeur ſon Maître : celui de l'Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg, a, dit-on, déja reçu des inſtructions favorables par raport à ce Decret ; & toutes les autres affaires qui ſe traitent à la Diette, reprendront dans peu leur activité par l'arrivée du Prince de Furſtemberg, principal Commiſſaire de l'Empereur, qui eſt attendu dans cette Ville. Mr. de Chavigni, Miniſtre de France, qui étoit allé exécuter une Commiſſion du Roi Très-Chrêtien auprés de l'Electeur de Baviere, eſt revenu de *Munich*, de même que l'Envoyé de l'Electeur de Cologne. On dit que le Baron de Francken, Miniſtre de l'Electeur Palatin, a refuſé de recevoir un Memoire concernant divers griefs de Religion que le Corps Evangelique avoit voulu lui preſenter, parce que ce Corps n'étoit pas en droit de connoitre des affaires qui ſe paſſoient entre des Princes Catholiques Romains & leurs Sujets.

VIII. Le Congrés de *Brunſwich* finit enfin heureuſement ſes ſéances le 18. Avril, aprés l'échange qui ſe fit ce jour-là des Sujets de l'Electorat d'Hannover avec ceux du Roi de Pruſſe, qui furent enſuite renvoyés dans leur pays reſpectifs : Cet échange ſe fit en preſence des Miniſtres des Hauts-Arbitres, & des Commiſſaires de Leurs Majeſtés Britannique & Pruſſienne ; & les déſerteurs qui ſe trouvoient parmi les premiers de ces Sujets, ſubiſſent actuellement leurs interrogatoires ; on aſſure qu'en vertu de la reconciliation des deux Rois, ces déſerteurs obtiendront leur grace, & ſeront enſuite renvoyés à leurs Régimens. Le Roy de la Grande-Bretagne a depuis fait preſent à S. M. Pr. de 18. hommes des mieux faits de ſes Troupes, qui ſont partis de

Brunſwich

Brunſwich, avec le Détachement des Troupes de Saxe-Gotha, qui avoit ſous ſa garde les Sujets Hanovriens avant leur échange. On va rendre la liberté des paſſages dans toute l'étenduë de cet Electorat. La plûpart des Chevaux d'Artillerie qu'on avoit délivrés ici, ont déja été envoyés en pâture, & l'on a auſſi ſuſpendu la livraiſon de ceux que divers Maquignons s'étoient chargés de faire : Ce qui eſt un ſigne manifeſte que la bonne harmonie eſt entierement rétablie entre ces deux Puiſſances. On a chanté le *Te Deum* dans une des Egliſes de cette Ville, en actions de graces de cette réconciliation : L. A. S. le Duc & la Ducheſſe de Brunſwich-Wolfembutel aſſiſterent à cette ceremonie avec toute leur Cour, de même qu'au Sermon prêché ſur ce ſujet, & à toutes les autres fonctions pieuſes pratiquées en pareille occaſion.

IX. *Pruſſe. Berlin.* Les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande ſont vûs de fort bon œil en cette Cour, & c'eſt à qui leur fera le plus d'honneur & le plus de careſſes : S. M. Pruſſienne les invita dernierement à une grande partie de chaſſe aux environs de *Poſtdam*, & les retint enſuite à dîner avec Elle. La concluſion du Mariage de la Princeſſe Royale de Pruſſe avec le Prince de Galles, eſt une affaire arrêtée, mais le jour ni le lieu de la conſommation de ce Mariage ne ſont pas encore fixés : On travaille entre-tems aux joyaux & aux équipages de cette Princeſſe. Le ſecond Mariage entre le Prince Royal de Pruſſe, & la Princeſſe Royale de la Grande-Bretagne, eſt auſſi ſur le point d'être conclu, le Roi ayant, dit-on, déja envoyé un Seigneur à *Londres*, afin d'en faire la demande. On va augmenter de 40. perſonnes la Maiſon du Prince Royal, qui a prié le Roi ſon pere d'ordonner que la magnifique livrée que l'on prépare pour ſes Domeſtiques,

ques, ſoit faite à la mode Angloiſe : La Maiſon de la Princeſſe Royale ſera pareillement augmentée de 30. perſonnes. Mr. du Bourgay, Miniſtre de S. M. Britannique, s'étant rendu depuis peu à *Poſtdam*, prit ſon Audience de congé du Roi, qui lui fit un preſent magnifique, en lui témoignant que ſa perſonne lui avoit toûjours été fort agréable.

X. *Saxe. Dreſde.* Le 17. Avril le Roi de Pologne partit pour *Frauſtat* avec les Seigneurs Polonois de ſa Cour, pour y faire expedier les Univerſaux de la convocation des petites Diettes, qui précedent ordinairement la generale : S. M. a fait toucher avant ſon départ l'argent néceſſaire à tous les Officiers de ſes Troupes, qui doivent former un Camp prés de *Muhlberg*, afin de ſubvenir aux dépenſes extraordinaires qu'ils ſeront obligés d'y faire ; & a fait ſçavoir à tous les Seigneurs & Dames qui ſont en cette Ville, qu'ils trouveroient des logemens ſuffiſans pour toute leur ſuite aux environs de ce Camp, s'ils vouloient y ſuivre S. M. Les Troupes qui doivent compoſer ce Camp, ſeront toutes habillées de neuf : Les grands Grenadiers de la Garde, au nombre de 2000. s'y trouveront auſſi avec des bonnets de velours bleu en broderie d'argent, & leurs Officiers auront chacun trois habits de change trés riches : Il y aura ſur l'*Elbe* pluſieurs Fregates & Galeres pour former un Combat naval devant ce Camp, auquel on aſſure toûjours que le Roi de Pruſſe ne manquera pas de ſe trouver. Le 20. S. M. Polonoiſe revint à *Dreſde* avec toute ſa ſuite, aprés avoir ſigné à *Frauſtat* tous les Univerſaux pour la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie, qui doit ſe tenir à *Grodno*, & ceux pour les Dietines. Depuis le retour du Roi, le General Comte de Wackerbart a été élevé à la Charge de Velt-Maréchal de ſes Armées : S. M. a auſſi créé

Chevalier de ſon Ordre le Prince de Holſtein, qui a un Regiment à ſon ſervice, & a fait préparer pluſieurs Epés d'or garnies de diamans, pour en faire preſent à diverſes perſonnes du premier rang, qui ſe rendront au Camp de *Muhlberg*, vers lequel les Troupes Saxonnes commencent déja à défiler. La Cour a pris le deüil pour la mort de l'Electrice Doüairiere de Baviere, aprés lequel elle en prendra un autre pour celle du Landgrave de Heſſe-Caſſel.

XI. *Heſſe-Caſſel.* Le Corps du défunt Landgrave fut mis le 24. Avril dans un Cercuëil de ſapin garni de moire d'argent, & matelaſſé d'herbes aromatiques, & ce Cercuëil ayant été mis dans un autre de chêne entouré de velours noir, & richement galonné d'argent, il fut porté proceſſionnellement par dix Gentilshommes de la Chambre dans un lieu préparé & tout tendu de noir, où ce Corps eſt gardé par 20. Gardes & un Officier, juſqu'à ce qu'on ait reçu les ordres de S. M. Suedoiſe pour les funerailles qu'on doit faire à ce défunt Prince : 12. Pages en longs manteaux de deüil, & tenans chacun deux flambeaux de cire jaune allumés, marchoient à la tête du Convoy funebre. Le Corps venoit enſuite : Le Grand Maréchal de S. A. ſuivoit immediatement aprés en grand manteau de deüil avec un crêpe traînant au chapeau : le reſte des Gentilshommes marchoient ſelon leur rang, & cette marche étoit fermée par un Détachement des Gardes du Corps.

XII. *Differens endroits d'Allemagne.* Le 12. Avril les recruës qu'on attendoit, arriverent à *Francfort*, d'où on les fit d'abord partir pour aller joindre dans les *Pays-Bas-Autrichiens*, les Regimens pour leſquels elles ſont deſtinées. On a publié & affiché dans la même Ville, & dans tous les Bourgs des Cercles de *Franconie* & de la *Baſſe Weſtphalie*, un Mandement de l'Empereur, qui défend ſous de rigoureuſes peines

nes, d'y permettre la levée des recruës pour le ſervice d'aucune Puiſſance étrangere, & d'en laiſſer ſortir les Chevaux & autres choſes convenables à la guerre. L'Electeur de Cologne eſt revenu de *Munich* dans ſes Etats, avec le Prince Theodore de Baviere ſon frere, Evêque de *Ratisbonne* & de *Fryſinghen*, à qui S. A. S. E. étoit allé conferer l'Ordre de Prêtriſe: Le 26. ces deux Princes vinrent *incognito* de *Bonn* à *Cologne*, où ils dînerent dans le Palais Electoral, & l'aprés-midi L. A. en partirent pour aller prendre pendant quelques jours le divertiſſement de la chaſſe aux environs de *Neuburg* qui eſt ſitué dans le Bas-Dioceſe de *Cologne*. On a ordonné des prieres publiques dans toute l'étenduë de cet Electorat, pour demander à Dieu un Pape, qui eût les qualités requiſes pour gouverner l'Egliſe. Mr. Reux a été pourvû de la Charge d'Official de Son Alteſſe Electoral avec les formalités accoûtumées; & le Baron d'Ingelheim, qui a été Préſident de la Chambre Imperiale de *Wetzlaër*, a été nommé par l'Empereur Juge de la même Chambre, dont les Patentes lui ont déja été expediées. Le feu prit le 20. Avril à *Oelſe*, Ville ſituée dans la *Baſſe Sileſie*, & reduiſit en cendres en moins de quatre heures plus de 130. maiſons, y compris l'Egliſe du *Sauveur*, l'Hôtel de Ville & l'Ecole publique; deux jours aprés le feu prit de nouveau en trois differens endroits de la même Ville, & acheva de conſumer ce qui étoit reſté de la premiere incendie; de ſorte que tous les Habitans de cette infortunée Ville, qui étoit la plus ancienne de la *Baſſe-Sileſie*, aprés *Breſlau*, n'ont pû échaper la moindre choſe de leurs Effets, & ſe trouvent réduits dans un état déplorable.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. *Openhague.* On a publié une Ordonnance du Roi en cette Ville, par laquelle il eſt défendu de faire entrer dans le Royaume aucun Tabac étranger, excepté le *Kanaſſer*, & le Tabac en feüilles de Hollande & de Virginie, à commencer au premier Janvier 1731.: ſur ce que la Compagnie Françoiſe établie à *Fredericia* en *Jutlande*, a ſi bien réüſſi à la culture du Tabac, qu'elle ſe trouve déja en état d'en pourvoir tout le Royaume. On a fini la vente des marchandiſes qui étoient à bord d'un Vaiſſeau de la nouvelle Compagnie d'*Aſſurance* revenu de *Tranquebar*; & les Directeurs de cette Compagnie qui s'étoient aſſemblés pour recevoir de nouvelles Souſcriptions, en ayant reçû en moins de deux heures pour la ſomme de 149. mille Riſdales, renvoyerent un bon nombre de perſonnes qui demandoient encore à ſouſcrire; mais ladite Compagnie s'etant raſſemblée le 19. Avril, reçut encore des ſouſcriptions, juſqu'à l'augmentation d'un capital de 200. mille Riſdales, & prit enſuite la reſolution de faire partir dans le mois de Septembre prochain, deux Vaiſſeaux chargés, l'un pour *Tranquebar*, & l'autre pour la *Chine*.

II. L'Envoyé de Pruſſe eut ces jours paſſés une Audience particuliere du Roi de Dannemarc, dans laquelle ce Miniſtre notifia que les differends entre les Rois de Pruſſe & de la Grande Bretagne avoient enfin été ajuſtés à l'amiable; à quoi S. M. témoi-

gna-

gna prendre beaucoup de part. Le Major General de Lewenohr eſt parti pour *Berlin*, où il va exécuter une Commiſſion, en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi auprés de S. M. Pruſſienne. Le 13. Avril L. M. accompagnées de toute la Famille Royale, partirent pour *Friedensbourg*, où Elles vont prendre pendant quelque tems les divertiſſemens de la ſaiſon ; & depuis leur arrivée en cette Ville, la Cour a pris un deüil de trois mois pour la mort du Landgrave de Heſſe Caſſel, qui y fut annoncée dans les formes. Les anniverſaires de la naiſſance des perſonnes de la Famille Royale, ne ſe celebreront plus à l'avenir ; le Roi ayant depuis peu expreſſément déclaré ſes intentions là-deſſus ; & l'argent qui étoit employé à ces fêtes, ſervira, dit-on, à bâtir une Maiſon pour les Orphelins des Militaires, pour laquelle la famille Royale doit auſſi contribuer une certaine ſomme. On travaille en diligence à la conſtruction de quelques Vaiſſeaux de guerre dans le Port de *Copenhague*, dont le nombre ſera augmenté de deux nouveaux, que le Roi a donné ordre depuis peu de mettre ſur les chantiers.

III. *Suede. Stokohlm.* La Cour a pris le grand deüil pour la mort du Landgrave de Heſſe-Caſſel, pere du Roi, dont la triſte nouvelle lui a été apportée par un Exprés arrivé depuis peu de *Caſſel*. L. M. reçûrent là deſſus les complimens de condoleance des Miniſtres étrangers & de la Nobleſſe, & ſe mirent pour quelque tems en retraite. On travaille en diligence à la conſtruction de pluſieurs nouveaux Vaiſſeaux à *Carelscroon*, où l'on équipe auſſi deux Fregates pour tranſporter le Roi à *Stralſund* avec deux Senateurs & une ſuite de plus de 50. perſonnes : S. M. ayant reſolu d'y aller faire un tour cet Eté : Les 6000. hommes de ſes Troupes deſtinés à entrer au ſervice du Roi de France, ſont

actuellement en marche vers le premier de ces Ports, d'où ils ont ordre de ſe rendre auſſi à *Stralſund*; & l'on compte que S. M. aura ſur la fin de cet Eté 36. Vaiſſeaux de ligne, 19. Fregates, & pluſieurs autres Bâtimens armés prêts à mettre à la voile, outre un grand nombre de Galeres.

IV. *Moſcovie.* On a commencé le 15. Mars dans les Egliſes de *Moſcow*, à prêter & à ſigner le ſerment de fidelité à la nouvelle Imperatrice de *Ruſſie*. S. M. a declaré dans une Audience particuliere qu'Elle donna dernierement au Comte de *Wratiſlau*, Ambaſſadeur de l'Empereur des Romains, qu'Elle rempliroit tous les engagemens où ſes Prédeceſſeurs étoient entrés avec S. M. Imp.; & qu'Elle feroit inceſſamment marcher à ſon ſecours les 30000. Moſcovites ſtipulés; ſur quoi ce Miniſtre dépêcha un Courier à *Vienne*, pour informer ſa Cour d'une ſi agréable nouvelle. S. M. Cz. a conferé l'Ordre de *Ste. Catherine* à la jeune Princeſſe de Meklembourg ſa niéce, & entre les differens Emplois dont Elle a pourvû pluſieurs de ſes Sujets, le Prince Waſile Fedorowitz Soltikow, oncle de cette Princeſſe, a été nommé Conſeiller Privé Actuel, & Gouverneur General de *Moſcow*; le Knez Michaëlowitz Czikaski, a de même été fait Conſeiller Privé; Mr. Simon Andrewits Soltikou a pareillement été élevé à la dignité de General & Grand Maître d'Hôtel de S. M. Les Charges de Grand Maréchal & de Maréchal de la Cour, ont été données, la premiere au Comte de Leuwolde, & la ſeconde à Mr. Chapelow: Les Princes de Kurakin & de Gallitzin, de même que Mrs. Pierre Simonwitz, Soltikow & Biron, ont tous été faits Chambellans de la nouvelle Czarine; & Mrs. Korf, Bridchin, Streſenow & Juſupow, Gentilshommes de ſa Chambre.

V.

V. L'Imperatrice de Ruſſie ayant réſolu de réünir le haut Conſeil & le Sénat en un ſeul Corps, que l'on nommeroit déſormais le Sénat de Régence ; S. M. fit publier un Mandement à ce ſujet, portant en ſubſtance ; " Que ce Sénat qui ſeroit " compoſé de 21. Membres, auroit la direction " des affaires de toute la *Ruſſie*, de la même ma- " niere, & avec la même autorité que ſous le Re- " gne du feu Czar Pierre I. : Que tous les Sujets " de S. M. ſeroient tenus d'obéir aux ordres de " ce Sénat, ſous peine de mort ; & qu'au cas que " ce Sénat, ou quelqu'un de ſes Membres vint à " commettre quelque choſe contre ſon devoir, ou " contre la fidelité qu'il doit à l'Imperatrice, ou à " l'Empire, ceux qui en auront connoiſſance, ſeront " obligés de le dénoncer à S. M., qui jugera Elle- " même du fait, afin d'en ordonner le châtiment. Les Seigneurs qui doivent compoſer ce nouveau Sénat, ſont, le Grand Chancelier Comte de Golofkin, le Velt-Marechal Prince Michel Galitzin, le Velt-Marechal Prince Waſile Dolgorucki, le Velt-Marechal Prince Trubetskoi, le Prince Demetrius Michaëlevitz Galitzin, le Prince Waſile Luckiitz Dolgorucki, le Vice-Chancelier Baron d'Oſterman, le Prince Jean Fedorovitz Ramodanouski, le Prince Alexis Czirkaski, Mrs. Paul Imanovits Jagouzinski, Gregoire Petrovitz Czerniſchew, Jean Iliitz Demetrius Mamonou, le Prince Gregoire Demetrivitz Juſupou, Simon Andrevitz Soltikou, André Ivanovitz Uſchakou, le Prince George Georgivitz Trubetzkoi, le Prince Jean Baratinskoi, Mr. Simon Ivanovitz Suckin, le Prince Gregoire Uruſſou, Mrs. Michaila Savrilovitz Golofkin, & Waſile Jakoulevitz Novaſilzou.

VI. On travaille aux préparatifs du Couronnement de la Czarine, que l'on aſſure devoir ſe faire dans le courant du mois de Mai ; aprés quoi S. M. ira,

dit-on, faire un tour à *Petersbourg*: Cette nouvelle Souveraine depuis qu'elle a pris en mains les renes de l'Empire, donne toute ſon application dans les affaires de la conjoncture, ſur leſquelles Elle tient de frequentes conferences avec ſes Miniſtres; Elle s'occupe auſſi à remettre les choſes ſur le même pied qu'elles étoient ſous le Regne du Czar Pierre le Grand, tant par raport à la Religion de l'Egliſe Grecque, qu'autrement; & S. M. accompagnée des Princeſſes Proſcovie & Elizabeth, a déja été rendre viſite deux fois à l'ancienne Czarine dans le Couvent où elle s'eſt retirée. Le premier Avril l'Ambaſſadeur de Perſe arrivé depuis peu à *Moſcow*, eut ſa premiere Audience publique de l'Imperatrice avec les ceremonies accoutumées: le lendemain S. M. tint Chapelle publique au Palais, à l'iſſuë de laquelle Elle confera l'Ordre de St. André au Prince Alexis Michaëlevitz Czirkaski, Membre du Sénat de Régence; & Mrs. Juſupou & Czerniſcheu furent en même-tems faits Chambellans de S. M. Le 9. jour de Pâques, la Cour fut fort nombreuſe au Palais de *Cremelin*, & S. M. Cz. y reçut les complimens à l'occaſion des fêtes, des Miniſtres étrangers, de la Nobleſſe, & de tout ce qu'il y a ici de perſonnes de diſtinction: Elle ſe rendit enſuite à l'Egliſe Metropolitaine, où Elle aſſiſta au Service divin; on tira le Canon à ſon retour au Palais, & S. M. tint enſuite table ouverte. Le lendemain cette Princeſſe aſſiſta derechef au Service divin, aprés lequel Elle créa Chevalier de l'Ordre de St. André le General de Soltikou, ſon Grand Maître d'Hôtel.

VII. *Petersbourg.* Le General de Munnich, Gouverneur de cette Ville, a reçu ordre de la Cour de tenir ſix Regimens d'Infanterie, & deux de Cavalerie prêts à marcher au premier avertiſſement: On aſſure que ces Troupes doivent ſe mettre

en

en marche vers *Riga*, où l'on doit former un Camp de 25000. Moſcovites. Il a pareillement été enjoint à l'Amirauté de cette Ville d'équiper en diligence 4. Fregates propres à recevoir 3000. pieces de Canons de fer, & une grande quantité de boulets, ſans que l'on ſçache au vrai à quoi cet armement eſt deſtiné. On a publié en cette Ville de *Petersbourg* un Mandement de la nouvelle Souveraine de Ruſſie, fort avantageux à tous les Etrangers qui voudront s'établir dans les Etats de S. M., & qui porte " que l'Imperatrice accordoit à toutes les " perſonnes de quelque Nation ou Religion qu'elles " ſoient, excepté la Juive, qui ſont déja établies, " ou qui viendroient deſormais s'établir dans l'Em- " pire de Ruſſie, la liberté d'y exercer leur Reli- " gion, & d'y faire auſſi bâtir des Egliſes & des " Ecoles publiques, en leur promettant en même- " tems pluſieurs autres Privileges. "

Le Royaume de Pologne ne nous fournit ce mois-ci rien d'intereſſant à placer dans nos Mémoires, à l'exception des Univerſaux que le Roi étoit allé ſigner à *Frauſtat* pour la convocation des Diettes de ce Royaume, dont nous avons déja fait mention au paragraphe X. de l'Article V.

VIII. On a reçû des avis de la frontiere de Perſe, que le Prince Thamas, fils du Sophy de Perſe détrôné, s'étoit enfin rendu Maître de la Ville d'*Iſpahan*, où il avoit fait une entrée triomphante, qu'il y avoit été proclamé Souverain de toute la Perſe aux grandes acclamations du peuple, qui étoit dans une joye inexprimable de revoir le legitime Poſſeſſeur d'un Trône uſurpé depuis tant d'années par le Sultan Eſreff, dont la tyrannie étoit devenuë inſuportable à tous les Perſans; que ce dernier s'étant retiré quelques jours avant la priſe d'*Iſpahan* du côté de la *Georgie*, avec ce qui lui reſtoit de

ſon

ſon parti, y avoit été aſſaſſiné par ſon Grand Maître de Ceremonies.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. *Londres.* Le 9. Avril jour de Pâques Leurs Maj. Britan. ſe rendirent en ceremonie à la Chapelle du Palais *St. James*, pour y entendre un Sermon, & y recevoir la Communion qui leur fut conferée par l'Evêque de Durant. L. Maj. étoient accompagnées du Prince de Galles & des trois Princeſſes leurs filles, & précedées & ſuivies de leur Cortege ordinaire. Un Exprés dépêché de *Berlin* apporta ce jour-là à la Cour l'agréable nouvelle que les differends qui regnoient depuis ſi long tems entre S. M. comme Electeur d'Hannover, & le Roi de Pruſſe, avoient enfin été ajuſtés à l'amiable; qu'il devoit dans peu arriver a *Londres* un Seigneur Pruſſien pour demander en mariage la Princeſſe Royale de la Grande-Bretagne pour le Prince Royal de Pruſſe, & que le Mariage du Prince de Galles avec la Princeſſe Royale de Pruſſe, étoit une affaire déja concluë: On aprit auſſi dans le même-tems, par des Lettres écrites du Fort *St. George* le 26. Septembre dernier, que tous les Vaiſſeaux Anglois partis de *Londres*, y étoient heureuſement arrivés, & que deux Vaiſſeaux de la Compagnie d'*Oſtende* étoient auſſi arrivés à *Bengale*, venans en dernier lieu de *Cadix*.

II. On a fait paſſer les Sceaux aux Commiſſions qui

qui conſtituent Mr. Benjamin Keene, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi à la Cour d'Eſpagne ; & Mr. Godard, Commiſſaire de S. M. Brit., pour regler les affaires du Commerce avec ceux du Roi Cath., conformément au ſixiéme Article du Traité de *Seville*. On les a fait auſſi paſſer à une Patente, par laquelle le Duc de Newcaſtle eſt fait Viceroi d'*Irlande* en la place du Lord Carteret, qui revient ici de ce Royaume. Le 12. on embarqua 15. beaux Chevaux de chaſſe dont S. M. fait preſent au Roi de Pruſſe : On aprit ce jour-là par un nouvel Exprés dépêché de *Berlin*, que S. M. Pruſſienne étoit d'intention de ſe rendre à *Londres*, afin d'y aſſiſter en perſonne à la ceremonie du Mariage de la Princeſſe Royale ſa fille avec le Prince de Galles, & ſur cet avis la Cour a ordonné de préparer le Château de *Windſor* pour y loger ce Prince avec toute ſa ſuite, & de préparer auſſi les Yachts Royaux pour l'aller recevoir en Hollande.

III. Le 19. La Chambre des Communes s'étant tournée en grand Comité ſur les moyens de lever un Subſide, réſolut d'accorder au Roi 120618. livres ſterlings, pour les réparations extraordinaires de la Flotte pendant l'année courante 1730. ; 2500, liv. ſterl. pour l'achat de la Survivance de la place de Geolier de la priſon de la Flotte ; 10000. pour maintenir les Forts & Etabliſſemens que la Compagnie Royale d'*Afrique* a dans ce Pays là, & 1500. pour une année de penſion depuis le 25. Decembre 1729. juſqu'à pareil jour de l'année 1730., en faveur des veuves d'Officiers à la demi paye, des Troupes dans la Marine avant Noel 1716. Le Comte de Stairs a été pourvû de la Charge d'Amiral d'Ecoſſe ; l'Ecuyer Samuel Holden de celle de Gouverneur de la Banque d'Angleterre ; le Chevalier Edward Billamy, de celle de Député Gouverneur de la même Banque

que, & le lendemain on fit auſſi l'élection des Directeurs de ce Corps. On a volé la nuit du 19. au 20. de ce mois tous les cordons, les glands, & les courtines qui étoient de prix, attachés à la Chaiſe à porteurs de la Reine : on n'a pû encore découvrir les auteurs de ce vol, quelque perquiſition qu'on en ait faite, par ordre des Officiers du Tapis-Verd. Le Lieutenant General Sabine eſt allé s'embarquer à *Plymouth*, afin de ſe rendre à *Gibraltar*, où il va prendre poſſeſſion du Gouvernement de cette Place : L'Envoyé de Portugal eſt auſſi ſur ſon départ pour retourner à *Lisbonne*, en ayant obtenu la permiſſion du Roi ſon Maître.

IV. Le Secretaire d'Ambaſſade de *Suede*, qui menage ici les affaires de cette Couronne, fut admis ſur la fin d'Avril à une Audience particuliere du Roi, dans laquelle il notifia à Sa Maj. la mort du Landgrave de Heſſe-Caſſel, pere de S. M. Suedoiſe, par une Lettre écrite de la propre main de ce Monarque : le General Diemer, Envoyé du Roi de Suede pour le Landgraviat de *Heſſe Caſſel*, délivra en même-tems à Sa Majeſté de nouvelles Lettres de créance, qui continuent ce Miniſtre dans le même Emploi ; & le 26. on tendit de deüil l'Egliſe Suedoiſe, où l'on plaça auſſi les Armes de Heſſe à l'occaſion de la mort du Landgrave de ce nom, pour laquelle la Cour prendra le deüil après celui qu'elle porte actuellement pour celle de l'Electrice doüairiere de Baviere. Le même jour on celebra en la maniere accoutumée l'anniverſaire de la naiſſance du Duc de Cumberland, qui entra ce jour-là dans ſa dixiéme année : les Miniſtres & la principale Nobleſſe en habits de fête, s'étoient rendus au Palais *St. James*, pour y complimenter L. Maj. à ce ſujet.

V. Les Seigneurs Commiſſaires de l'Amirauté ont

ont reçu ordre de mettre en commiſſion les Vaiſſeaux de guerre qui doivent compoſer l'Eſcadre deſtinée à joindre celle d'Eſpagne, pour facilite le tranſport en *Italie* de l'Infant Dom Carlos; & l'on a déja nommé trois Bataillons des Gardes, & ſix autres Régimens tant des Garniſons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, que des Troupes qui ont leurs quartiers en *Irlande*, pour aider à cette expédition: ce ſera, dit-on, le Duc d'Argile qui les commandera en Chef, & ſous lui le General Wills. Le Comte d'Albermale & le Lord Cavendiſch ont deſſein d'accompagner en *Italie* l'Infant Dom Carlos, & un grand nombre de jeunes Seigneurs & Gentilshommes ſe diſpoſent auſſi à aller ſervir en qualité de Volontaires à l'expedition projettée. On aſſure que la Flotte combinée d'Eſpagne & d'Angleterre, y compris l'Eſcadre de France, ſera forte de 50. Vaiſſeaux de guerre, outre les Fregates & Galeres, & qu'il y aura plus de 40. mille hommes de débarquement.

VI. Sur la fin d'Avril le *Heathcoth*, Vaiſſeau appartenant à la Compagnie des *Indes*, arriva dans la *Tamiſe* avec une riche cargaiſon revenant de *Bengale*, & l'on y attendoit inceſſamment un autre Vaiſſeau auſſi richement chargé venant du même endroit. Le 3. Mai on embarqua un grand nombre de recruës qui doivent ſe rendre dans la *Jamaique*; & le Lord Forbes n'attend qu'un vent favorable, afin de s'embarquer auſſi à bord du *Goſport*, pour aller prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement des Iſles *Sous le Vent*.

VII. *Irlande. Dublin.* Le 26. Avril le Lord Carteret, Viceroi de ce Royaume, s'étant rendu à la Chambre Haute du Parlement, y manda les Communes, & donna le conſentement Royal à 26. Actes tant publics que particuliers; aprés quoi S. Ex.

Ex. fit aux deux Chambres le diſcours ſuivant.

MYLORDS & MESSIEURS,

AYant obéï aux ordres de Sa Majeſté, en donnant ſon conſentement Royal aux Loix que vous avez établies, je vais preſentement mettre fin à cette Séance du Parlement, dans laquelle vous avez donné des preuves ſi remarquables de vôtre devoir & attachement pour la Perſonne de Sa Majeſté & pour ſon Gouvernement, comme auſſi des ſoins que vous vous êtes donnez, pour le ſoulagement & la proſperité de vos Concitoyens.

Je ne doute pas que vous n'ayez remarqué, avec la plus grande ſatisfaction, que le Bil pour l'encouragement de l'Agriculture, & pour mieux donner de l'emploi aux pauvres, tendant à l'acroiſſement du Commerce & des richeſſes de ce Royaume, ait reçu une addition ſi conſiderable, en ce que Sa Majeſté a eu la bonté d'abolir ſes Droits hereditaires ſur la ſortie des Laines & du Fil ; Ce qui peut donner lieu à rendre les effets de ce Bil plus avantageux & plus étendus.

Cette marque du deſir de Sa Majeſté pour avancer les Manufactures de ce Royaume, ne peut qu'inſpirer dans ſes Sujets la plus ſoumiſe & la plus affectionnée reconnoiſſance.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

J'Ai ordre de Sa Majeſté, de vous remercier pour les Subſides que vous avez accordez pour les beſoins de ce Royaume, & de ce que vous avez pourvû ſi efficacement aux moyens d'acquiter les dettes Nationales. C'eſt un honneur pour ce Parlement, de ce que pendant que vous levez de nouveaux

Fonds

Fonds pour faire bon les Nonvaleurs, vous êtes en état de diminuer les interêts des dettes anterieures avec une attention convenable au credit du Parlement, & de lever l'argent neceſſaire pour le ſervice public d'une maniere aiſée & inconuë juſqu'à preſent dans ce Royaume ; Et je ſuis aſſuré que l'emploi immediat des ſommes aux fins pour leſquelles elles ont été deſtinées, aura été entierement conforme à vos ſouhaits.

MYLORDS & MESSIEURS,

JE ne puis douter qu'à vôtre retour dans vos Provinces, vous ne vous comportiez dans vos Emplois reſpectifs d'une maniere qui réponde le plus à l'avancement du ſervice de Sa Majeſté & du bien public.

Je ſuis charmé de voir, que l'état de ce Royaume eſt tellement changé, qu'une défenſe pour la ſortie des grains, ſeroit à preſent inutile. Et j'eſpere qu'en executant d'une maniere convenable, la Loi qui vient d'être établie pour l'encouragement de l'Agriculture, on pourra avec la benediction du Ciel, prévenir dans la ſuite une diſette de grains pareille à celle qu'on vient de ſouffrir dans ce Royaume.

*Je me ſers de cette occaſion, pour vous renouveller mes remerciemens pour le zele & l'attention conſtante, que vous avez eu pour l'honneur du Gouvernement de Sa Majeſté, pendant tout le cours de mon adminiſtration ; Et comme j'ai une longue experience de vôtre reſpectueux attachement pour la perſonne ſacrée de Sa Majeſté & pour la Famille Royale, je ne manquerai pas à mon retour à la Cour, de faire un raport ſincere à Sa Majeſté, de la conduite fidelle & ſoumiſe de ſes Sujets d'*Irlande.

Adreſſe

ADRESSE des Seigneurs de la Chambre Haute, au même Viceroi.

NOus les Seigneurs ſpirituels & temporels aſſemblez en Parlement, demandons la permiſſion avant que vôtre Excellence mette fin à cette Séance, de la complimenter ſur le prochain aſpect de ſon heureuſe concluſion, & de la remercier de tout nôtre cœur, des grands égards qu'elle a montrez pour le bien de ce Royaume, pendant le cours entier de ſa juſte & ſage adminiſtration.

*L'experience que nous avons de vôtre grande habileté, & de la parfaite connoiſſance que vous vous êtes acquiſe du veritable état de ce Royaume, ne peut que nous donner les plus fortes aſſurances de la gracieuſe affection de Sa Majeſté pour ſon peuple d'*Irlande, *en continuant vôtre Excellence dans ce Gouvernement. Nous n'avons pas eu le moindre doute à l'ouverture de cette Seſſion, que vos fideles repreſentations de nôtre devoir & ſoumiſſion, & des meſures les plus propres pour avancer le veritable interêt de la Nation, ne poſaſſent les plus ſolides fondemens pour augmenter cet interêt, & le conduire avec le tems, à ſon plus haut periode.*

Nous voyons déja les effets de la bonté de Sa Majeſté & de vôtre zele pour ſon ſervice & pour le bien de ſon Peuple, par la quantité de Bils utiles qui nous ont été renvoyez de la Grande-Bretagne, *pour le maintien & l'honneur du preſent établiſſement, le ſoulagement des malheureux, l'emploi des pauvres, l'acroiſſement de l'Agriculture, & l'encouragement du Commerce & de la Navigation interieure du Royaume; Et nous ne pouvons nous abſtenir, de reconnoitre avec toute la gratitude, que ſa bonté Royale a même prevenu nos deſirs, en cedant une*

partie

partie de ſes droits hereditaires, pour encourager les induſtrieux, & nous faire participer aux avantages des Manufactures de Laine.

Toutes les choſes doivent tranſmettre à la poſterité, avec diſtinction, cette troiſiéme Séance à laquelle vôtre Excellence a aſſiſté; Elles doivent remplir nos cœurs de la plus haute eſtime & affection pour vôtre perſonne, & doivent nous rendre de plus en plus ſenſibles au bonheur dont nous jouiſſons ſous vôtre juſte & prudente adminiſtration.

Et comme les Seigneurs ont concouru avec plaiſir à toutes les meſures pour l'honneur & le ſoutien du Gouvernement de Sa Majeſté, nous nous promettons de vôtre juſtice & bonté, que vous continuerez à repreſenter à Sa Majeſté cette fidelité, dont nous faiſons gloire, & ce zele pour le bien & le ſervice de nôtre Pays, que nous ſçavons lui être également agréables; Et que vous aſſurerez Sa Majeſté, que nous tâcherons toujours de conſerver parmi le Peuple ce juſte ſentiment des benedictions de ſon gracieux Gouvernement.

REPONSE du Viceroi.

JE n'oublierai jamais les manieres obligeantes avec leſquelles les Seigneurs expriment la ſatisfaction qu'ils témoignent de mes efforts pour le ſervice de Sa Majeſté, & pour la proſperité de ce Royaume.

ADRESSE de la Chambre des Communes à Son Excellence.

*LEs Communes d'*Irlande, *ne ſauroient attendre la fin de cette Séance, ſans reconnoître avec toute la gratitude, les avantages que cette Nation a recueillis ſous les influences du Gouvernement de vôtre Excellence.*

La quantité de bonnes Loix qui ont été établies pendant les deux précedentes Séances, & celles qui ſont preſentement prêtes à recevoir le conſentement Royal, ſeront autant de monumens, pour la poſterité de vôtre ſage adminiſtration ; Et nous nous reſſouviendrons toujours, que vous avez tenu ce Parlement, pendant lequel il a plû à Sa Majeſté de conſentir à l'apropriation d'un fond propre à encourager l'Agriculture, employer les pauvres, & augmenter le Commerce de ce Royaume.

Les Communes conçoivent de grandes eſperances de ces marques de la bonté de Sa Majeſté ; Elles ſe flattent qu'elles feront naître en nous un nouvel eſprit d'induſtrie, & qu'elles ſeront accompagnées d'un avantage reciproque, pour la Grande-Bretagne *& pour l'*Irlande.

Nous felicitons vôtre Excellence avec la plus grande ſatisfaction, ſur cette preuve particuliere, de la confiance que Sa Majeſté & le feu Roy ſon Pere de glorieuſe mémoire ont miſe en vous, en remettant à vos ſoins le Gouvernement de ce Royaume pendant trois Séances conſecutives du Parlement ; Et nous ſommes perſuadées que l'unanimité, auſſi bien que le ſuccés de nos Procedures, principalement en ce qui regarde les Proviſions efficaces établies pour l'acquit des dettes Nationales, doivent en méme-tems faire éclater la ſatisfaction qu'ont les Communes, du choix de deux grands Princes, ſous leſquels vôtre Excellence a preſidé ſur nous, & que ce choix doit être une preuve convaincante, de vôtre zele pour la perſonne Sacrée de Sa Majeſté & pour ſon Gouvernement.

*Nous nous promettons de la Juſtice & de la bonté de vôtre Excellence, qu'elle repreſentera à Sa Majeſté le devoir & l'affection de ſes fideles Sujets d'*Irlande, *d'une maniere qu'ils puiſſent meriter la continuation de ſa faveur & protection Royale.*

RE-

REPONSE du Viceroi.

CEtte affectionnée adreſſe me donne un trés-ſenſible plaiſir, & m'engage à me conſerver vôtre eſtime, en continuant de faire tous mes efforts pour le bien de ce Royaume.

Les Chevaux & une partie des Domeſtiques de Milord Carteret, ont pris les devans pour repaſſer en *Angleterre*, où S. Ex. eſt d'intention de les ſuivre dans peu de jours.

VIII. *Hollande.* Le 11. Avril L. H. P. reçurent des dépêches de la Cour de *Ruſſie*, avec une Lettre fort obligeante de la nouvelle Czarine, par laquelle S. M. leur donnoit avis de la mort du Czar Pierre II. & de ſon avenement au Trône, en les aſſurant qu'Elle avoit un deſir ſincere d'entretenir avec L. H. P. la bonne intelligence qui regne depuis ſi long-tems entre l'Empire Ruſſien & la Republique d'Hollande. Mr. Daniel de Dieu étant venu en cette Ville, pour y recevoir ſes dernieres inſtructions, en partit vers le milieu de ce mois, pour ſe rendre à *Moſcow* en qualité de Miniſtre de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies auprés de l'Imperatrice de Ruſſie : On aſſure que ce Seigneur eſt chargé d'une reponſe fort civile de ſes Maîtres, qu'il a ordre de délivrer à cette Princeſſe. Le 22. un Exprés arrivé de la Cour d'Eſpagne apporta la Ratification échangée de l'Acceſſion des Etats Generaux au Traité de *Seville*, & le même jour revint auſſi de *Londres* le Secretaire du Comte de Sintzendorff, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, avec une reponſe du Comte de Kinski aux dépêches dont il avoit été chargé. Les Députés nommés pour les Provinces d'*Hollande*, d'*Utrecht*, de *Friſe*,

& de *Groningue*, ont été introduits pour la premiere fois le 2. Mai dans l'Aſſemblée de L. H. P. les Etats Generaux. Mr. de Ganſinot, Envoyé extraordinaire des Electeurs de Cologne & de Baviere, ſe rendit le même jour en long manteau de deüil à l'Aſſemblée des Etats Generaux; & remit au Préſident une Lettre de l'Electeur de Baviere, par laquelle S. A. E. notifioit à L. H. P. la mort de l'Electrice Doüairiere de Baviere ſa mere: ſur quoi ce Miniſtre reçut les complimens de condoleance le lendemain des Miniſtres étrangers, des Membres de la Régence, & de pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, à qui Mr. de Ganſinot avoit auſſi fait donner part de cette mort, par le Secretaire de Légation. La mort du Landgrave de Heſſe-Caſſel fut pareillement annoncée le 9. aux Etats Generaux par Mr. Preys, Envoyé extraordinaire de Suede, qui remit une Lettre à L. H. P. ſur ce ſujet de la part du Roi ſon Maître.

IX. *Pays Bas. Bruxelles.* La Sereniſſime Archiducheſſe Gouvernante des Pays Bas Autrichiens n'a manqué d'aſſiſter à aucune des fonctions de la Semaine Sainte, & fit, à ſon accoutumée, le jour du Jeudi ſaint, la ceremonie de laver les pieds à douze pauvres vieilles femmes, & de les ſervir enſuite à table: S. A. S. viſita l'aprés-midi les ſept principales Egliſes de cette Ville, où elle ſe rendit à pied, & ſe trouva auſſi au Service divin du jour de Pâques, qui fut celebré ſolemnellement dans la Chapelle du Palais, par l'Abbé de Cawenberg, aprés lequel S. A. S. reçut les complimens ordinaires ſur les fêtes, & dîna enſuite en public. Les ordres ont été donnés de tirer inceſſamment des Magazins de *Mons* & autres Places du dedans des Pays Bas Autrichiens, pluſieurs pieces de Canon, & un grand nombre de Fuſils, pour les tranſporter à *Luxembourg*. L'Evêché de

de *Gand* vient d'être rempli par l'Evêque d'*Ypres*, & ce dernier par Mr. Delveaux, Chanoine de St. Pierre à *Louvain*; ces deux Prélats ſe ſont depuis rendus à *Bruxelles* pour remercier la Ser. Archiducheſſe de ce qu'elle avoit bien voulu favoriſer leur élection; Mr. Slotman, Prévôt de l'Abbaye des Religieuſes d'*Oſterbout*, a auſſi été pourvû de l'Abbaye de *Parc* prés de *Louvain*, qui le met en poſſeſſion de la Dignité d'Archi-Chapelain de l'Empereur comme Duc de Brabant. On a fait pendant deux jours conſecutifs des obſeques ſolemnelles dans la Chapelle du Palais, pour le repos de l'ame de feuë l'Electrice Doüairiere de Baviere, auſquelles Son A. Ser. aſſiſta avec tous les Seigneurs & Dames de ſa Cour. Le 26. on promena par les ruës de cette Ville 17. Eſclaves du Pays, rachetés à *Alger* par les Peres de la Miſſion, & qui avoient été pris il y a quelques années à bord d'un Vaiſſeau de la Compagnie d'*Oſtende* revenant de *Mocha*.

X. *Luxembourg*. Les nouveaux ouvrages ajoutés aux Fortifications de cette importante Place, ſe pouſſent avec beaucoup de vigueur, ſous la direction de Mr. l'Ingenieur General de Beauffe; & l'on compte les voir dans peu entierement achevés; On munit auſſi les Magazins de cette Ville des toutes les choſes néceſſaires à la guerre, afin de la mettre en bon état de défenſe en cas de rupture. Les recruës arrivées depuis peu des Pays Hereditaires de S. M. Imp. ont été repartïes dans les differens Regimens qui ſont en garniſon dans cette Ville, & dans ceux qui ont leurs quartiers dans les autres Villes des *Pays-Bas-Autrichiens*. Le Comte de Neipperg, General de Bataille au ſervice de l'Empereur, & qui avoit accompagné le Duc de Lorraine dans ſes Etats, où il reſta depuis en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Empereur auprés de S. A. R. a

été nommé par S. M. I. Gouverneur Proviſionnel du Duché de *Luxembourg* & Comté de *Chiny* ; & ce Seigneur eſt déja venu prendre poſſeſſion de ce Gouvernement en cette qualité. Une partie des Troupes qui étoient diſperſées dans les differens endroits de cette Province, ſont entrées depuis peu en cette Ville par ordre du General Velt-Maréchal Comte de Zumjungen, qui s'eſt rendu ici de *Bruxelles* pour cet effet, & pour y voir les nouvelles Fortifications, auſquelles on travaille toûjours ſans rélâche.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naiſſances, Mariages & Morts des Princes & autres Perſonnes illuſtres depuis le mois dernier.

I. *Naiſſances.* La Princeſſe de Piémont eſt accouchée d'une Princeſſe à *Turin* le 19. Mars dernier.

La Comteſſe de Hantingdon accoucha le 9. Avril d'un fils à *Londres.*

Le 13. l'Epouſe du Lord Walpole, fils du Chancelier de l'Echiquier de ce nom, accoucha auſſi d'un fils dans la même Ville.

La Princeſſe Epouſe du Prince de Naſſeau Siegen de la Branche Proteſtante, eſt accouchée d'un fils dans ſa réſidence.

L'Electrice de Baviere a fait une fauſſe couche d'un Prince à *Munich.*

La Comteſſe Epouſe du Comte Charles de Caſtel-Barco, eſt accouchée d'un fils à *Milan.*

II. *Mariages.* Mr. Scheel, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Dannemarc, a épouſé à *Coppenhagne* la Baronne de Guldencroon dans la Chpaelle du Château.

Le

Le Chevalier Michel Newton de l'Ordre des Bains, a épouſé à *Londres* dans la Chapelle du Palais *St. James*, la Comteſſe de Conningsby, fille du feu Comte de ce nom.

Le 27. Avril le Prince de Striano épouſa à *Vienne* la Princeſſe de Caſerta, Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante, dans la Chapelle du Château, en preſence de toute la Famille Imperiale.

III. *Morts.* Le Cardinal Pamphili, arriere petit neveu du Pape Innocent X. mourut à *Rome* le 22. Mars âgé de 77. ans & dans la 49. année de ſon Cardinalat.

Le fils unique du Comte de Virmont, Préſident du Conſeil de l'Electeur de *Cologne*, eſt mort dans cette Ville âgé de 23. ans, aprés une longue maladie.

Meſſire Nicolas du Blé, Marquis d'Huxelles, Miniſtre d'Etat, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de la Haute & Baſſe-Alſace, de même que de *Strasbourg*, mourut le 10. Avril à *Paris* âgé de 79. ans.

Une attaque d'apoplexie emporta le 13. à *Londres* Milady Waldgrave la Douairiere, fille naturelle du Roi Jacques II. & Mere du Comte Waldgrave, actuellement Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre à la Cour de *Vienne*.

Mr. de Saſſenage, qui commandoit les Troupes du Roi de France dans le *Dauphiné*, eſt mort depuis peu dans cette Province.

Vers le milieu de ce mois la mort enleva à *Munſter* le Baron de Pletenberg, frere du premier Miniſtre de S. A. E. de *Cologne* à la Diette de *Ratisbonne*.

L'Abbé Bordelon, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation par ſes écrits de Poëſie, eſt mort à *Paris*.

Le 18. mourut à *Vienne* l'Archiducheſſe Marie, troiſiéme fille de l'Empereur. *Voyez l'Article d'Allemagne.*

Le

Le Comte de Mongomery, ancien Maréchal de Camp des Armées de S. M. T. C. qui avoit perdu la vûë depuis pluſieurs années, vient auſſi de perdre la vie à *Paris*, dans la 90. année de ſon âge.

Le Comte d'Uzés, Lieutenant-General des mêmes Armées, eſt auſſi mort dans l'Iſle d'*Oleron* dont il étoit Gouverneur.

Mr. Coriache, Conſeiller au Grand Conſeil de *Malines*, & ci devant Conſeiller d'Etat pendant l'adminiſtration des Puiſſances Maritimes, eſt mort à *Malines* depuis peu.

Mr. Saur, Syndic du grand Chapitre de *Cologne* eſt mort dans cette Ville, fort regretté à cauſe de ſon rare merite.

Le Gouverneur de *Porto-Longonne* a payé le tribut à la nature dans ſon Gouvernement, ce Seigneur laiſſe de grandes richeſſes à ſes Heritiers, & a deſtiné une bonne ſomme d'argent à la conſtruction d'un Hôpital pour les malades.

Le 23. la mort enleva à *Rome* le Cardinal Conti, frere du Pape Innocent XIII. dont il étoit créature, ayant été ſurpris le même jour d'une attaque d'apoplexie.

FIN.

Table Generale & Alphabetique, des principales matieres contenuës dans ce Tome LII.

A

Allemagne. 41. 104. 190. 244. 320. 394
Angleterre. 56. 124. 206. 265. 343. 410
Adreſſe preſentée au Roy d'Angleterre par les Directeurs de la Compagnie du Sude 129. Reponſe du Roy ſur cette Adreſſe 130. autre adreſſe du Parlement d'*Irlande* au Roy 347. autre de la Chambre Haute du Parlement d'Irlande au Viceroi de ce Royaume. 416

B

Barbarie. 19. 231. 293
Berlin. 48. 111. 194. 247. 328. 400
Bruxelles. 62. 133. 209. 273. 350
Baviere. 115. 333
Bologne. 306
Bonn. 331
Brunſwich. 399

C

Cadix. 18. 83. 166. 231. 291. 369
Copenhague. 53. 119. 198. 260. 335
Cologne. 114. 331
Conſtantinople. 197. 263
Caſtel-Blanco. 288

D

Diſcours prononcé par le Marquis de Bonac, Ambaſſadeur de France, aux 13. Cantons Suiſſes au ſujet de la naiſſance du Dauphin, 29. du premier Préſident du Parlement de Paris à l'Archevêque de cette Ville, lorſqu'il prit Séance pour la premiere fois au Parlement, 175. réponſe de ce Prélat 176. des Supérieurs des Maiſons

ſons Religieuſes de Lorraine & Barrois, au Duc de Lorraine, ſur ſon heureux retour dans ſes Etats. 185

Deſcription du feu d'artifice tiré à Verſailles à l'occaſion de la naiſſance du Dauphin 32. de la fête donnée par les Ambaſſadeurs Plénipotentiaires d'Eſpagne au même ſujet. 177

Dreſde. 47. 112. 194. 148. 330. 401

Dantzigh. 48. 259

Dannemarc. 53. 119. 198. 260. 335. 404

Dublin. 59. 130. 347. 413

E

Nigmes. 15. 80. 153. 228. 287. 365

Experience de la tranſmutation totale du fer en cuivre rouge. 7

Eſpagne. 16. 81. 154. 228. 288. 365

Entrée publique à Treves du nouvel Electeur de ce nom. 195

Election de la Ducheſſe Doüairiere de Courlande, pour remplir le Trône de Ruſſie. 261. ſon entrée publique à Moſcow. 337. ſon diſcours de remerciement fait au Sénat. 339

F

Florence. 26. 90. 172. 235. 302. 379

France. 31. 98. 174. 239. 308. 382

Fiançailles du Czar Pierre II. avec la Princeſſe Dolgorucki. 201. ſa mort. 261

Francfort. 332

Fontainebleau. 383

G

Genes. 27. 173. 236. 304. 379

Groenlande. 123

H

Hollande. 60. 133. 209. 268. 419

Hannover. 113. 327

Hambourg. 114

Heydelberg. 116
Heſſe-Caſſel, mort du Landgrave de ce nom. 335. 402
Harangues du Viceroi d'Irlande aux Chambres du Parlement de ce Royaume. 414. 415

I

Italie. 20. 86. 169. 232. 294. 370
Irlande. 59. 130

L

Litterature. 3. 67. 139. 215. 281. 355
Lisbonne. 19. 85. 168. 369
Lorraine. 40. 104. 244. 390
Loüis XV. Roy de France ſa Declaration concernant les graces accordées aux priſonniers à l'occaſion de la naiſſance du Dauphin 37. autre qui ordonne à tous les Eccleſiaſtiques de ſon Royaume l'acceptation de la Bulle *Unigenitus.* 356
Luxembourg. 351. 421
Londres. 56. 124. 206. 265. 343. 410
Liſte des Regimens Imperiaux qui doivent marcher en Campagne 191. autre de ceux de la Cavalerie de France qui doivent former differens Camps pendant cette Campagne. 317
Livourne. 235. 304. 379
Lettre du Duc des Deux-Ponts écrite à l'Empereur au ſujet de ſes prétentions ſur les Duchés de Cleves, de Juilliers & de Berg. 250. autre du Dey de la Republique d'Alger adreſſée à L. H. P. les E. G. des Provinces-Unies, au ſujet de la reſtitution de quelques-uns de leurs Bâtimens. 348
Luneville. 391

M

Memoire pour prouver la poſſibilité de faire ſervir le courant des Rivieres au remontage des Bateaux 4. Refutation dudit Memoire 72.

Madrid. 18. 85. 230
Milan. 27. 92. 234. 301. 377
Moſcou. 55. 120. 199. 260. 337. 406
Munich. 115. 333

N

Naples. 24. 89. 171. 301. 378.
Naiſſances. Mariages, Morts. 63. 136. 210. 275. 351. 422
Nancy. 390

P

Paris. 34. 100. 175. 242. 328. 384
Pruſſe. 46. 111. 194. 247. 400
Pologne. 50. 117. 196. 258
Pays-Bas. 62. 133. 209. 273. 334. 420
Petersbourg. 122. 205. 408
Prague. 193
Pape (le) Benoît XIII. mort à Rome. 395
Pont-à-Mouſſon. 392

R

Rome. 20. 86. 169. 232. 294. 379
Relation d'un tumulte arrivé à *Ferme* au ſujet de l'extraction des Grains. 23
Ratisbonne. 46. 108. 193. 250. 325

S

Suiſſe. 28. 92. 174. 237. 308. 381
Saxe. 47. 112. 194. 248. 330. 401
Stockholm. 54. 118. 197. 259. 336. 405
Seville. 81. 154. 228
Sicile. 89. 307

T

Turin. 28. 307. 381
Traité de Paix, d'Union, d'Amitié, & de Défenſe mutuelle conclu à Seville entre l'Eſpagne, la France, l'Angleterre & la Hollande 155. Acte d'Acceſſion de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces Unies audit Traité. 268

Treves. 195
Tournay. 273

V

Veniſe. 26. 91. 173. 237. 305. 380
Verſailles. 31. 98. 174. 239. 308. 382
Vienne. 41. 104. 190. 244. 320. 394
Varſovie. 50. 117. 196. 258

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, ac Germaniæ, Hiſpaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Auſtriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtenbergæ; Comes Tyrolis. Agnoſcimus & notum facimus tenore præſentium univerſis: quòd cùm Auguſtæ Majeſtatis Noſtræ Imperialis Clementiæ Noſter, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgenſis demiſſiſſimè ſupplicaverit, ut Privilegium impreſſorium, quod eidem pro libello menſtruo, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno milleſimo ſeptingenteſimo decimo ſexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiri ſumus, ob lapſum temporis adhuc ad ſexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum cenſueri mus. Ideirco omnibus & ſingulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliiſque Librariam negociationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

ſos per ſex annorum ſpatium ab hodierna die computandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac ditionibus noſtris hæreditariis ſimili aut alio typo, vel formâ, aut ſub quovis alio prætextu recudere vel aliò recudendos dare, alibive impreſſos apportare, vendere, vel diſtrahere clam vel palam citra voluntatem & abſque prænominati ANDREÆ CHEVALIER, ejuſve hæredum, expreſſo & in ſcriptis obtento conſenſu præſumat; ſi quis verò interdictum hoc noſtrum Cæſareum violare aut tranſgredi auſus fuerit, eum non modo ejuſmodi exemplaribus perperam quippe recuſis & adductis à ſupra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque ſive propriâ authoritate, ſive Magiſtratûs auxilio vindicandis de facto privandum, ſed pœna inſuper quinque Marcatum auri puri Fiſco noſtro Cæſareo & parti læſæ ex æquo pendenda decernimus irremiſſibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Conſtitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria ſingulis menſibus ad Arcanam noſtram Cancellariam Imperialem Aulicam tempeſtivè ſumptibus impetrantis tranſmittantur. Mandamus proinde univerſis & ſingulis noſtris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum noſtrorum hæreditariorum ſubditis & fidelibus dilectis cujuſcumque ſtatûs, gradûs ordinis aut dignitatis exiſtant, tam Eccleſiaſticis quàm ſæcularibus, præſertim verò in Magiſtratu conſtitutis, aliiſque Jus & Juſtitiam adminiſtrantibus, ne quemquam Privilegium hoc noſtrum temerè & impunè tranſgredi patiantur, quin potius tranſgreſſores præſcriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coërceri curent: quatenus & ipſi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum teſtimonio litterarum manu noſtrâ ſubſcriptarum, & Sigilli noſtri Cæſarei appreſſione muni-

ſarum. Datum in Civitate noſtra Vienna die vige-ſima Martii, anno milleſimo ſeptingenteſimo vigeſi-mo ſeptimo, Regnorum noſtrorum Romani decimo ſexto, Hiſpanicorum vigeſimo quarto, Hungarici & Bohemici verò pariter decimo ſexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.